

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1966-1967

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 15 novembre 1966.

## AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires culturelles (1), sur le projet de loi de finances pour 1967, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME II

Affaires culturelles.

**CINEMA. — THEATRES NATIONAUX**

Par M. Georges LAMOUSSE,

Sénateur.

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Louis Gros, président ; Georges Lamousse, Adolphe Chauvin, Jacques Bordeneuve, vice-présidents ; Jean Fleury, Claudius Delorme, Ahmed Abdallah, secrétaires ; Jean de Bagnaux, Clément Balestra, Jacques Baumel, Roger Besson, Florian Bruyas, Georges Cogniot, André Cornu, Mmes Suzanne Crémieux, Renée Dervaux, MM. André Diligent, Roger Duchet, Charles Durand, Hubert Durand, Yves Estève, Jean Filippi, Charles Fruh, François Giacobbi, Alfred Isautier, Louis Jung, Jean Lacaze, Adrien Laplace, Pierre-René Mathey, Claude Mont, Jean Noury, Paul Pauly, Jacques Pelletier, Hector Peschaud, Gustave Philippon, Jacques Rastoin, Georges Rougeron, Pierre Roy, Paul Symphor, Edgar Tailhades, Mme Jeannette Thorez-Vermeersch, MM. René Tinant, Maurice Vérillon, Jean-Louis Vigier.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2<sup>e</sup> législ.) : 2044 et annexes, 2050 (tomes I à III et annexe 1), 2088, 2089 et in-8° 567.

Sénat : 24 et 25 (tomes I, II et III, annexes 1 et 2) (1966-1967).

Mesdames, Messieurs,

Votre Rapporteur a reçu mission de présenter devant vous l'avis de votre Commission sur deux secteurs particuliers du budget des Affaires culturelles : ~~le Cinéma~~ et les Théâtres nationaux.

## I. — CINEMA

Nous examinerons successivement : l'aide de l'Etat au Cinéma, la situation du cinéma français et l'action du Ministère des Affaires culturelles en faveur de la création artistique.

En conclusion, nous présenterons les observations de votre Commission des Affaires culturelles.

### I. — Aide de l'Etat au Cinéma.

L'aide de l'Etat au Cinéma est inscrite, en ce qui concerne l'exercice 1967, aux comptes spéciaux du Trésor (pages 32 et 33), aux articles 9, 10 et 55 du projet de loi de finances, enfin au budget du Ministère des Affaires culturelles.

## 1° COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR

Le compte spécial du Trésor concernant le soutien financier à l'industrie cinématographique se présente ainsi :

### COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE

#### Soutien financier de l'industrie cinématographique.

*Textes constitutifs.* — Article 76 de la loi de finances pour 1960. — Décret n° 59-733 du 16 juin 1959, modifié par le décret n° 62-758 du 30 juin 1962. — Décret n° 63-322 du 19 mars 1963. Loi de finances pour 1967.

*Objet.* — Retracer l'emploi des ressources affectées au soutien financier accordé par l'Etat à l'industrie cinématographique. Ce soutien prend la forme soit de subventions et de garanties de recettes, soit de prêts consentis par l'intermédiaire du Fonds de développement économique et social, soit encore d'avances sur recettes.

	BUDGET voté 1966.	EVALUATION pour 1967.	DIFFERENCE par rapport à 1966.
<i>A. — Evaluation des recettes :</i>			
Ligne 1. — Produit de la taxe additionnelle au prix des places dans les salles de spectacles cinématographiques.....	69.200.000	80.000.000	+ 10.800.000
Ligne 2. — Produit de la taxe de sortie de films.....	4.000.000	4.000.000	»
Ligne 3. — Remboursement des prêts consentis .....	6.000.000	4.000.000	— 2.000.000
Ligne 4. — Remboursement des avances sur recettes.....	2.000.000	3.500.000	+ 1.500.000
Ligne 5. — Recettes diverses ou accidentelles .....	Mémoire.	Mémoire.	»
<b>Totaux .....</b>	<b>81.200.000</b>	<b>91.500.000</b>	<b>+ 10.300.000</b>
<i>B. — Prélèvement sur les excédents de recettes des années antérieures.....</i>			
	»	»	»
<b>Total des recettes affectées.....</b>	<b>81.200.000</b>	<b>91.500.000</b>	<b>+ 10.300.000</b>

*Analyse des différences par rapport à 1966.*

Ligne 1 (+ 10.800.000) : Incidence du relèvement de la taxe additionnelle prévu à l'article 9 du présent projet de loi de finances.

Ligne 3 (— 2.000.000) et ligne 4 (+ 1.500.000) : Ajustement aux derniers résultats connus.

*Crédits de dépenses.*

	1966	1967		
	Budget voté.	Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.
<b>Chapitre 1<sup>er</sup>. — Soutien de l'industrie cinématographique :</b>				
— Subventions et garanties de recettes.....	18.150.000	14.500.000	»	14.500.000
— Prêts et avances.....	13.850.000	9.500.000	»	9.500.000
	32.000.000	24.000.000	»	24.000.000
<b>Chapitre 2. — Subventions à la production de films de long métrage .....</b>	46.000.000	57.000.000	»	57.000.000
<b>Chapitre 3. — Subventions à l'exploitation cinématographique..</b>	»	»	8.000.000	8.000.000
<b>Chapitre 4. — Frais de gestion..</b>	3.200.000	2.500.000	»	2.500.000
<b>Chapitre 5. — Dépenses diverses ou accidentelles.....</b>	Mémoire.	Mémoire.	»	Mémoire.
<b>Totaux .....</b>	81.200.000	83.500.000	8.000.000	91.500.000

*Analyse des différences par rapport à 1966.*

A. — Services votés.

Chapitre 1<sup>er</sup> : Ajustement aux besoins du crédit global destiné au soutien de l'industrie cinématographique..... — 8.000.000

Chapitre 2 : Ajustement compte tenu du développement des recettes d'exploitation des films de long métrage servant de base au calcul de la subvention automatique, dans les conditions prévues à l'article 3 (§ II, alinéa a) du décret du 16 juin 1959, modifié par les décrets des 30 juin 1962 et 19 mars 1963..... + 11.000.000

Chapitre 4 : Ajustement aux besoins réels..... — 700.000

Net en plus..... + 2.300.000

B. — Mesures nouvelles.

Chapitre 3 : Incidence de l'octroi de subventions aux exploitants de salles de spectacles cinématographiques en application de l'article 59 du présent projet de loi de finances..... + 8.000.000

Total en plus..... + 10.300.000

Charge nette..... Néant.

\*\*

Par un amendement déposé à l'Assemblée Nationale, le Gouvernement a porté de 8.000.000 de francs à 10.000.000 de francs le montant des crédits prévus au chapitre 3 « Subvention à l'exploitation cinématographique » du compte d'affectation spéciale « Soutien financier de l'industrie cinématographique ».

## 2° PROJET DE LOI DE FINANCES

a) Art. 9. — *Suspension provisoire du droit de timbre sur certaines catégories de billets d'entrée dans les salles de cinéma. Aménagement des ressources du Fonds de soutien de l'industrie cinématographique.*

Texte de l'article. — I. — La perception du timbre des quittances est suspendue jusqu'au 31 décembre 1967 pour les billets d'entrée dans les salles de spectacles cinématographiques lorsque leur prix n'excède pas 10 francs.

II. — 1° Les dispositions de l'article 1621 du Code général des impôts relatives à la taxe spéciale venant en complément du prix des billets d'entrée dans les salles de spectacles cinématographiques ne sont applicables que dans les salles où sont données au moins deux séances par semaine.

2° A compter du 1<sup>er</sup> janvier 1967, la taxe spéciale est perçue aux taux ci-après :

0,20 F pour les places dont le prix est égal ou supérieur à 1,40 F et inférieur à 2 F ;

0,25 F pour les places dont le prix est égal ou supérieur à 2,00 F et inférieur à 2,50 F ;

0,30 F pour les places dont le prix est égal ou supérieur à 2,50 F et inférieur à 3 F ;

0,35 F pour les places dont le prix est égal ou supérieur à 3,00 F et inférieur à 3,50 F ;

0,40 F pour les places dont le prix est égal ou supérieur à 3,50 F et inférieur à 4,00 F ;

0,55 F pour les places dont le prix est égal ou supérieur à 4,00 F et inférieur à 4,50 F ;

0,60 F pour les places dont le prix est égal ou supérieur à 4,50 F et inférieur à 5,00 F ;

0,70 F pour les places dont le prix est égal ou supérieur à 5,00 F et inférieur à 6,00 F ;

0,75 F pour les places dont le prix est égal ou supérieur à 6,00 F et inférieur à 7,00 F ;

0,80 F pour les places dont le prix est égal ou supérieur à 7,00 F et inférieur à 8,00 F ;

0,85 F pour les places dont le prix est égal ou supérieur à 8,00 F et inférieur à 9,00 F ;

0,90 F pour les places dont le prix est égal ou supérieur à 9,00 F et inférieur à 10,00 F ;

1,00 F pour les places dont le prix est égal ou supérieur à 10,00 F et inférieur à 11,00 F ;

Au-delà, la taxe est majorée de 0,10 F chaque fois que le prix de la place atteint un multiple de 1 F.

Exposé des motifs. — L'essentiel des ressources du compte d'affectation spéciale « Soutien financier de l'industrie cinématographique » est constitué par la taxe spéciale additionnelle au prix des places dans les salles de spectacles cinématographiques visés à l'article 66 de la loi de finances pour 1962 (art. 1621 du Code général des impôts).

Il apparaît nécessaire de prévoir pour 1967 un complément de recettes destiné à permettre au compte d'affectation spéciale de faire face à ses engagements.

Deux mesures sont proposées à cet effet :

— d'une part, le Trésor renonce, provisoirement, à la perception du droit de timbre, au taux de 0,10 F, sur les billets dont le prix est supérieur à 4 F et n'excède pas 10 F, et les taux de la taxe additionnelle sur les mêmes catégories de billets sont majorés du même montant. La perte de recettes pour le Trésor atteindra 4,2 millions de francs ;

— d'autre part, le barème de la taxe additionnelle subit une légère majoration.

Ces recettes nouvelles permettront d'assurer l'équilibre du compte spécial compte tenu notamment du supplément de charges que représente le rétablissement de l'aide financière de l'Etat en faveur des salles de spectacles cinématographiques qui fait l'objet de l'article 59 du présent projet de loi.

\*  
\* \*

Cet article 9 majore la taxe additionnelle perçue sur le prix des places de manière à permettre au Fonds de soutien d'accorder des subventions au secteur de l'exploitation.

L'Assemblée Nationale a, en première lecture, adopté un amendement (n° 9) de M. Ansquer tendant à augmenter le produit de cette taxe afin que le secteur de l'exploitation bénéficie, en vue de sa modernisation, d'une aide suffisante pour concurrencer efficacement la télévision.

Mais, en seconde lecture, le Gouvernement a demandé à l'Assemblée Nationale le rétablissement du texte initial de l'article 9. Selon le Gouvernement, l'amendement Ansquer ne pourrait manquer d'avoir une répercussion directe sur le prix des places et l'augmentation du prix de celles-ci aurait pour effet d'entraîner une nouvelle diminution de la fréquentation des salles.

L'Assemblée étant revenue, en seconde lecture, au texte initial du Gouvernement, la Commission des Finances du Sénat a déposé, à l'article 9, un amendement semblable dans son esprit à celui défendu par M. Ansquer. Votre Commission est favorable à l'adoption de cet amendement.

b) Art. 10. — *Allégement fiscal en faveur de l'industrie cinématographique.*

Texte de l'article. — Les réductions des tarifs de l'impôt sur les spectacles applicables en 1966 aux exploitations cinématographiques et aux séances de télévision en vertu de l'article 48 de la loi n° 65-997 du 29 novembre 1965 sont maintenues en vigueur pour l'année 1967.

Exposé des motifs. — L'article 88-I de la loi n° 63-156 du 23 février 1963 a réduit de deux points les tarifs de l'impôt sur les spectacles applicables aux séances de cinéma et de télévision.

Cette réduction a été reconduite successivement pour les années 1964, 1965 et 1966.

Il est proposé de la reconduire à nouveau pour 1967 dans l'attente de l'application, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1968, des dispositions prévues par la loi n° 66-10 du 6 janvier 1966 portant réforme des taxes sur le chiffre d'affaires et qui doivent se traduire par un allégement très sensible de la charge fiscale supportée par le cinéma.

c) Art. 55. — *Exemption de la taxe de sortie de certains films.*

Texte de l'article. — Sont exemptés de la taxe de sortie les films destinés exclusivement à la projection dans des théâtres cinématographiques classés d'art et d'essai, sous réserve que les séances de projection de chaque film ne s'étendent pas sur plus de quatre semaines à Paris et quatre semaines en dehors de Paris.

Les accords d'échanges de films cinématographiques conclus entre la France et les pays étrangers peuvent prévoir, notamment à titre de réciprocité pour l'octroi d'avantages fiscaux, le remboursement de la taxe de sortie de films payée à l'occasion de la mise en exploitation en France des films de ces pays. Sauf en ce qui concerne les films qui ont la nationalité de l'un des Etats membres de la Communauté économique européenne, ce remboursement ne peut avoir lieu qu'à due concurrence du nombre de films français exploités dans le pays considéré.

L'avant-dernier alinéa de l'article 53 du Code de l'industrie cinématographique est abrogé.

Exposé des motifs. — En application de l'article 53 du Code de l'industrie cinématographique, les films sont assujettis, sauf exemption, à une « taxe de sortie » qui constitue l'une des ressources du Fonds de soutien à l'industrie cinématographique.

Il est envisagé d'ajouter aux exemptions existant déjà au profit des films destinés exclusivement aux représentations non commerciales ainsi qu'aux journaux filmés, une nouvelle exemption visant les films qui ne seraient projetés que dans certaines limites de temps et uniquement dans des théâtres cinématographiques classés dans la catégorie d'art et d'essai.

D'autre part, la rédaction des dispositions de l'article 53 du Code de l'industrie cinématographique relatives à certaines dispositions d'accords internationaux concernant le remboursement de la taxe de sortie serait modifiée à la fois pour permettre plus de souplesse dans la négociation de ces accords et pour tenir compte des règles de la Communauté économique européenne en la matière.

\*  
\* \*

### 3° BUDGET DES AFFAIRES CULTURELLES

Les crédits afférents aux activités cinématographiques sont passés du chapitre 36-01 au chapitre 43-03 (nouveau) du budget du Ministère des Affaires Culturelles. Le crédit demandé (+ 2.227.500 francs) est destiné :

— à concurrence de 1.200.000 F au versement d'une subvention de fonctionnement à la Cinémathèque française, subvention qui était précédemment à la charge du Centre national de la Cinématographie ;

— à concurrence de 700.000 F dont 131.000 F non renouvelables, à porter la participation de l'Etat au tiers des dépenses de fonctionnement de l'Institut des hautes études cinématographiques.

Enfin, le chapitre 56-32 prévoit deux mesures :

a) Article 2, § 2 :

5) Cinéma :

Bois d'Arcy : construction du local de conservation de films.....	1.200.000 F.
Palais de Chaillot : installation du musée du cinéma .....	300.000
	<hr/>
Total .....	1.500.000 F.

b) Article 3 :

Tirage de copies de films..... 200.000 F.

## II. — Analyse de la situation du cinéma français.

Faire le point de la situation de l'industrie cinématographique, si l'on entend se placer au point de vue économique, postule que l'on rassemble un nombre considérable de données statistiques permettant de mesurer l'activité des différents secteurs de la profession. En ce qui concerne par exemple la production des films cinématographiques, indépendamment du nombre et de l'importance des entreprises de production, il convient de préciser — toujours du seul point de vue quantitatif — le nombre des films produits et l'importance des investissements réalisés, en essayant au surplus de déterminer les différentes origines des capitaux investis.

En ce qui concerne la distribution, les renseignements doivent porter non seulement sur le chiffre d'affaires des entreprises, mais encore sur leurs structures, sur l'importance de leur portefeuille de distribution de films et sur l'étendue du champ de leur activité.

D'autre part une appréciation de la situation des salles de spectacles cinématographiques doit faire apparaître, outre leur

nombre et leur situation géographique, l'importance du nombre de fauteuils qu'elles mettent à la disposition des spectateurs. Il est nécessaire également de connaître la nature et l'importance des travaux d'équipement et de modernisation qu'elles peuvent réaliser. L'ensemble de ces renseignements ne peut d'ailleurs être apprécié qu'à la lumière des renseignements chiffrés que l'on possède par ailleurs sur la fréquentation des spectateurs, l'évolution des recettes et celle des prix de places.

Enfin, il convient également de posséder des renseignements sur le chiffre d'affaires des studios et des laboratoires ainsi que sur l'importance des recettes d'exportation des films français à l'étranger.

L'ensemble des données ci-dessus rappelées permet sans doute de faire le point de la situation de l'industrie cinématographique. C'est ce que réalise annuellement le Centre national de la cinématographie en éditant un bilan de l'activité cinématographique française. Il est bien évident que la réunion de tous les renseignements statistiques nécessaires à l'établissement d'un tel bilan ne peut être opérée qu'au début de chaque année et pour les résultats de l'année précédente, comparés d'ailleurs avec ceux des années antérieures.

On peut donc fournir les renseignements en ce qui concerne la situation de l'industrie cinématographique à la fin de l'année 1965, y compris tous éléments de comparaison par rapport aux dix dernières années. Ces renseignements sont rassemblés dans le bilan de l'activité cinématographique française en 1965 publié par le Centre national de la cinématographie (1).

Si l'on essaie d'autre part — et encore que l'on ne possède évidemment pas les statistiques de l'année 1966 — de caractériser l'évolution qui se manifeste sur certains points les plus importants de cette activité, il faut donner quelques précisions sur le nombre de films produits en 1966, sur les modifications intervenues dans la structure de la distribution et sur l'évolution du nombre de salles ainsi que sur les recettes réalisées à leurs guichets.

1° En ce qui concerne la production, ces renseignements sont fournis par le tableau de comparaison ci-après qui fait ressortir les chiffres relatifs aux premiers semestres des années 1965 et 1966 et d'autre part au troisième trimestre de l'année 1966.

---

(1) Voir annexe.

	FRANÇAIS 100 %	COPRODUCTIONS
1965 :		
1 <sup>er</sup> semestre.....	15	43
2 <sup>e</sup> semestre.....	19	65
Total 1965.....	34	108
1966 :		
1 <sup>er</sup> semestre.....	14	25
3 <sup>e</sup> trimestre.....	15	20
Total 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> trimestre 1966.	29	45

On constate ainsi que si la production 1966 sera sans doute voisine en quantité de celle de 1965 pour ce qui est des films purement français, en revanche elle accuse une notable diminution quantitative dans le domaine de la coproduction ;

2° En ce qui concerne la distribution, on constate que s'il existait en 1964 plus de 200 entreprises autorisées, ce nombre s'est trouvé sensiblement réduit au cours des années 1965 et 1966 en raison des prescriptions réglementaires relatives au capital minimum exigé des entreprises cinématographiques. Au 1<sup>er</sup> janvier 1967, date d'échéance du dernier terme accepté par la réglementation pour que les entreprises existantes aient procédé aux diverses augmentations imposées, le nombre des entreprises de distribution en activité sera très certainement bien inférieur à 150.

On aura ainsi assisté au phénomène de concentration qui avait été jugé souhaitable et qui, sous l'action à la fois de la réglementation prise par l'administration et des exigences économiques, aura abouti à la disparition de près d'un tiers des entreprises de distribution ;

3° En ce qui concerne les salles de spectacles cinématographiques on a assisté également à la fermeture et à la disparition d'un certain nombre de salles. Le mouvement en ce sens paraît s'être amplifié au cours de l'année 1966, et la comparaison qu'il est possible de faire entre les chiffres des trois premiers trimestres de l'année 1965 et ceux de la période correspondante de la présente année fait apparaître une progression de 9 % dans la fermeture des salles.

Il y a lieu d'ailleurs de remarquer que ce sont à présent les recettes elles-mêmes réalisées dans les salles qui sont entrées dans une voie dégressive. Par rapport à un chiffre de 390.926.000 F de recettes taxables réalisées au cours du premier semestre de 1965, la période correspondante de l'année 1966 fait apparaître un chiffre de 366.130.000 F, ce qui se traduit par une diminution de 6,3 %.

Telles sont, ajoutées aux renseignements connus et figurant dans le bilan d'activité des années antérieures, les quelques données que l'on peut d'ores et déjà fournir pour l'exercice en cours. Elles font apparaître que, si les mesures adoptées pour améliorer les structures de la profession ont porté leurs fruits, elles n'ont pu empêcher une très réelle dégradation de la situation économique du cinéma, et tout particulièrement du secteur de l'exploitation. Cette situation justifie amplement les projets actuels de rétablissement du soutien financier de l'Etat aux entreprises de spectacles cinématographiques, en vue de leur permettre d'une part de procéder à la modernisation et aux travaux d'équipements techniques nécessaires et d'autre part de s'adapter aux transformations démographiques et sociales manifestées par la naissance de nouvelles structures urbaines.

En ce qui concerne la productivité de l'industrie cinématographique, il paraît bien qu'il s'agisse là d'une notion relativement inadéquate dès l'instant où l'on prétendrait l'appliquer à une activité qui est certes industrielle et commerciale, mais avant tout artistique et qui ne réalise que des prototypes. A la vérité la notion à laquelle il y a lieu essentiellement de s'attacher est plutôt celle de la rentabilité.

Sur ce point il convient d'estimer que la rentabilité des films cinématographiques est évidemment fonction de leur qualité et du goût que peuvent manifester les spectateurs à la fois pour le spectacle cinématographique en général et pour tel film en particulier.

Cependant il apparaît qu'une condition importante d'une bonne rentabilité est constituée par la rapidité de la diffusion et une meilleure adaptation de celle-ci tant à la nature variée des films qu'aux caractères également très divers des spectateurs. Il est incontestable que de nombreuses modalités, coutumièremment établies, en matière de contrats de location de films et de rapports commerciaux entre les entreprises de distribution et les circuits

des salles de spectacles cinématographiques contribuent à créer une trop grande rigidité dans la diffusion des films, cette rigidité étant elle-même cause d'une excessive lenteur.

Tous ces problèmes sont présentement étudiés par une Commission d'études créée à l'initiative de l'Administration et composée de professionnels. Un rapport établi par un haut fonctionnaire à la suite des premiers travaux de cette Commission doit conduire celle-ci à la recherche de solutions qui pourront être les unes suggérées aux professionnels, les autres proposées à l'Administration et traduites éventuellement en disposition réglementaire.

\*  
\* \*

Le projet du budget pour l'année 1967 du compte d'affectation spéciale « soutien financier de l'industrie cinématographique » traduit la volonté du Gouvernement de mettre progressivement en œuvre le plan de réforme élaboré par le C. N. C. durant le deuxième semestre de l'année 1965.

A. — Les crédits inscrits au budget et les modifications qui seront apportées, d'ici la fin de l'année, à la réglementation du soutien financier permettront en effet en 1967 :

a) De maintenir au profit des producteurs de films de long métrage un substantiel soutien financier proportionnel aux recettes, propre à favoriser la réalisation de films nationaux capables de rivaliser avec les grandes productions étrangères ;

b) De nuancer toutefois les modalités de calcul de ce soutien afin d'en tempérer le caractère mathématique ;

c) D'apporter aux producteurs de films de qualité, sous forme d'avances sur recettes, une aide financière accrue, en rapport, pour chaque film, avec l'intérêt de l'œuvre et les modalités de remboursement offertes ;

d) D'encourager la production de films de court métrage qui, par leur caractère attractif et spectaculaire, confèreraient un surcroît d'intérêt au programme cinématographique et contribueraient à la réanimation du marché ;

e) De récompenser plus substantiellement qu'à l'heure actuelle les producteurs de films de court métrage de haute qualité ;

f) De restaurer le soutien financier au profit des exploitants de salles sous forme de subventions proportionnelles à la taxe additionnelle au prix des places perçue dans ces salles et de favoriser ainsi la modernisation de l'infrastructure commerciale du cinéma en vue de donner une impulsion nouvelle au marché du cinéma.

Le marché cinématographique ne cesse de se dégrader d'une année sur l'autre, la recette — exprimée en francs constants — ne peut plus que décroître et la rentabilité des salles se trouve ainsi fortement affectée par cette crise.

Une telle conjoncture, observée précisément au cours des années qui ont suivi la suppression du concours financier décidée par le décret du 16 juin 1959 — alors que la recette cinématographique reste par ailleurs grevée d'une lourde charge fiscale — a contraint les exploitants à réduire progressivement leurs investissements immobiliers et mobiliers jusqu'à y renoncer presque totalement.

La détérioration de l'infrastructure commerciale du cinéma français qui s'en est suivie apparaît d'autant plus fâcheuse qu'elle intervient au moment où la clientèle se montre beaucoup plus exigeante en ce qui concerne, non seulement le spectacle, mais également le confort de la salle ainsi que la qualité de la production.

Il convient, en conséquence, de prévoir dès 1967 des ressources appropriées au rétablissement des dispositions permettant aux théâtres cinématographiques d'améliorer leurs installations, tant dans l'ordre technique que sur le plan du confort et de l'accueil des spectateurs et favorisant par ailleurs la création de théâtres cinématographiques dans les agglomérations nouvelles qui en sont dépourvues.

Ce dernier objectif mérite d'ailleurs une attention particulière car la stagnation du nombre et surtout de l'implantation des théâtres cinématographiques apparaît insolite et inquiétante en présence des changements intervenus dans la répartition géographique de la population, auxquels sont attachées les créations urbaines caractéristiques de notre époque ;

g) D'élargir la diffusion des films, tout particulièrement des longs métrages tirés en format 70 mm ainsi que des films de court métrage de qualité ;

h) D'assainir la gestion du compte par un équilibre rigoureux entre les crédits de dépenses et les droits au soutien financier ouverts au profit des principales parties prenantes (producteurs de films de long métrage et exploitants).

Ces diverses mesures qui impliquent une augmentation des ressources du compte d'affectation spéciale sont rendues possibles par un aménagement du barème de perception de la taxe additionnelle au prix des places, lui-même facilité par la suspension de la perception du droit de timbre pour les prix de places compris entre 4 F à 10 F, sans préjudice des allègements qui pourraient être envisagés, notamment en ce qui concerne l'extension à la moyenne exploitation des avantages consentis à la petite exploitation.

### III. — Action du Ministère des Affaires Culturelles.

Dans le domaine cinématographique, l'action du Ministère des Affaires Culturelles en faveur de la création artistique se manifeste grâce, d'une part, aux crédits budgétaires inscrits au Chapitre 43-03, d'autre part, aux fonds du compte spécial du Trésor intitulé « Soutien de l'Etat à l'industrie cinématographique ».

1° Le crédit modeste, 200.000 F, a permis de réaliser notamment des films sur les travaux de rénovation du Palais du Grand Trianon et des sept grands monuments de la Loi-Programme (Chambord, Fontainebleau, les Invalides, le Louvres, Reims, Versailles et Vincennes).

En outre, le Ministère, au moyen de subventions malheureusement trop souvent symboliques, s'est efforcé de favoriser la réalisation de films de court métrage consacrés à l'œuvre de peintres et de sculpteurs français. Il est certain que si la subvention était plus importante, le Ministère pourrait provoquer la réalisation d'un plus grand nombre de films consacrés au patrimoine artistique et culturel de notre pays.

2° Le compte de soutien à l'industrie cinématographique comporte deux dotations qui servent très directement à favoriser la création de films de court métrage et de long métrage de qualité.

a) En ce qui concerne les films de court métrage, un crédit de 3.400.000 F est réservé chaque année pour récompenser par des

primes et des prix les courts métrages jugés de qualité par une commission et un jury composés d'experts (critiques, techniciens et représentants de la profession).

Il est à remarquer que cette action très utile en soi présente l'inconvénient de juger des films déjà faits, alors que la procédure décrite au 1° permet d'encourager des films en projet. A cet égard, une modification des textes réglementaires a été proposée afin de permettre au Ministre, au moins dans une certaine mesure, d'utiliser ces crédits du compte spécial pour encourager des projets de films ;

b) Dans le domaine du long métrage, depuis plusieurs années le Ministre dispose pour chaque exercice d'un crédit (de l'ordre de 9 à 10 millions) destiné à attribuer à des films en projets ou à des films terminés des avances sur recettes futures : selon la carrière, heureuse ou malheureuse, de ces films, ces avances sont ou ne sont pas remboursées.

A partir de 1963 ce mécanisme a été perfectionné par l'octroi de promesses d'avances à des auteurs ou réalisateurs, promesses qui se transforment en versements de soutiens sélectifs lorsque les projets retenus par la commission en considération de leur qualité sont pris en charge par des producteurs. On conçoit que cette modalité ait permis de porter à l'écran des films originaux que les producteurs auraient hésité à entreprendre sans le concours de l'Etat.

Il faut souligner que ce système a donné d'excellents résultats depuis sa création, grâce à la compétence et au sérieux des membres de la Commission des avances. En effet, depuis 1960, la qualité artistique moyenne du film français s'est montrée remarquablement constante et chaque année, dans les compétitions internationales les films français ont remporté de nombreuses récompenses. Or, tous les films français qui ont été ainsi lauréats sont des films qui avaient bénéficié des avances en question.

En outre, il faut souligner que la plupart de ces films, s'ils n'avaient pas bénéficié des avances, n'auraient jamais été réalisés parce que le producteur n'aurait pas trouvé les concours financiers nécessaires. Pourquoi ? Parce que les projets soumis à la commission compétente (sous-commission des avances) ne comportent généralement pas de noms connus (auteur, techniciens ou artistes) sur qui le financement des films est habituellement construit.

Les dotations visées ci-dessus pour les films de court métrage et pour les films de long métrage, si elles étaient un peu plus importantes, permettraient évidemment de multiplier les chances d'augmenter le niveau artistique, technique et culturel moyen des films français.

Malheureusement, il s'agit d'un compte spécial du Trésor qui doit être en équilibre, c'est-à-dire que les dépenses doivent être en équilibre avec les recettes. Or, l'essentiel de la recette est constituée par la taxe additionnelle aux prix des places, qui ne peut être augmentée d'une façon sensible sans risquer de détourner des salles encore davantage de spectateurs.

#### IV. — Conclusion.

La crise du cinéma français qui sévit depuis plusieurs années ne s'est pas résorbée et il semble bien, au vu des statistiques que nous possédons sur l'année 1966, qu'elle aurait plutôt tendance à s'aggraver.

La crise tient d'abord à une cause fondamentale qui est la diminution du nombre des spectateurs. Ce nombre est passé de 411,6 millions en 1957 à 257,8 millions en 1965 et, si les chiffres du premier semestre 1966 sont confirmés par ceux du second, il ne semble pas qu'au 31 décembre ce nombre doive dépasser 240 millions.

C'est donc une diminution de près de 50 % du nombre des spectateurs en moins de dix ans. Cette diminution, quelles que soient ses raisons, ne peut pas manquer d'affecter gravement l'équilibre de la production cinématographique et tout l'avenir du cinéma français.

Jusqu'à cette année, cette diminution avait été compensée artificiellement par le maintien ou même, dans certains cas, par l'augmentation du chiffre des recettes. Mais ce chiffre lui-même a marqué un fléchissement de 6,3 % pendant le premier semestre de 1966, passant de 390.926.000 F pour la période correspondante de 1965, à 366.130.000 F.

Nous pouvons donc affirmer qu'à partir du début de 1966 la crise est ouverte à la fois sur le nombre des spectateurs et sur le montant total de la recette.

Les causes de cette dégradation sont multiples :

La première qui vient à l'esprit est la concurrence faite par la télévision. Il est bien certain que l'augmentation continue du nombre des récepteurs de télévision a fixé dans leur foyer beaucoup de familles qui fréquentaient les salles de cinéma de façon régulière.

Une autre cause, peut-être moins importante mais cependant notable, est l'augmentation du nombre des résidences secondaires acquises autour des agglomérations urbaines. Au lieu de rester à la ville et d'aller le samedi et le dimanche assister à la projection d'un film dans une salle de quartier, la famille part souvent pour la maison de campagne le vendredi soir, pour revenir le lundi matin.

Ce sont les deux causes principales et elles semblent difficilement réductibles mais il en est d'autres qui ont été mises en avant légitimement par la profession et qui contribuent également, pour une part importante, aux difficultés rencontrées actuellement par le Cinéma français.

D'abord, la fiscalité trop lourde qui écrase notre Cinéma si on la compare à la taxation pratiquée dans les autres pays occidentaux. Alors que les deux premières causes (augmentation des récepteurs de télévision et évasion de plus en plus fréquente vers la maison de campagne) échappent à l'action des pouvoirs publics, en revanche, il dépend de l'État d'accorder au Cinéma des conditions fiscales telles qu'elles soient comparables avec ce qui est pratiqué dans les pays voisins. Il n'est pas douteux, en effet, qu'une fiscalité de l'ordre de 20 %, qui doit être en fin de compte récupérée sur les spectateurs, augmente nécessairement le prix des billets ce qui raréfie d'autant la demande pour les familles dont les ressources sont modestes.

On a parlé également de l'aménagement des salles dont certaines ne répondent plus au progrès de la technique et au goût du confort actuel. Mais cette amélioration ne peut pas être assurée par un autofinancement total. Elle ne peut résulter que d'une aide du fonds de soutien. C'est d'ailleurs la raison du retour à la loi d'aide, à laquelle il a fallu revenir après l'avoir supprimée, parce que cette loi d'aide reste, dans les circonstances actuelles, le moyen le plus simple et le plus efficace à la fois pour permettre au Cinéma français de survivre.

Il ne faut pas oublier, non plus, que le problème du Cinéma tient, comme celui de tous les loisirs, à la question du niveau de vie. Dès que celui-ci devient plus étriqué par la suite d'obligations qui augmentent sans cesse et d'une diminution parfois trop réelle du pouvoir d'achat, les premières restrictions s'opèrent sur les activités qui sont considérées comme non essentielles et le Cinéma est de celles-là.

Enfin, au-delà de toutes ces considérations, l'Etat doit prendre, à l'égard du Cinéma, une option entre deux routes :

— ou bien le Cinéma sera considéré comme une activité commerciale dépendant uniquement de l'initiative privée et il sera traité comme tel. Dans ce cas, il est facile de prévoir que la crise va aller s'aggravant au point de mettre en cause l'existence même de l'activité cinématographique française ;

— ou bien l'Etat, au contraire, considère que le cinéma n'est pas seulement une activité commerciale laissée à l'initiative privée mais aussi un moyen d'information, de formation morale et civique et de diffusion de la culture. Dans cette perspective, le problème change de sens parce que la notion de rentabilité passe au second plan pour céder la place à celle de service public.

Votre Commission des Affaires Culturelles estime que l'Etat doit s'engager dans cette dernière voie, non seulement en accordant aux producteurs, aux distributeurs et aux exploitants le bénéfice d'une loi d'aide rétablie mais aussi en repensant tout le problème à la lumière des moyens dont il dispose et des besoins d'une nation moderne, en plein essor.

## II. — LES THEATRES NATIONAUX

Les crédits alloués aux quatre grands théâtres nationaux :  
Réunion des théâtres lyriques nationaux (Opéra et Opéra-Comique) ;

Comédie-Française (salle Richelieu) ;

Théâtre de France (salle de l'Odéon) ;

Théâtre national populaire (Palais de Chaillot),  
s'élèvent pour le budget de 1967 au total de 57.237.900 F.

Le chapitre 36-24 nous fait connaître la répartition de ces crédits :

### CHAPITRE 36-24

#### Arts et lettres. — Théâtres nationaux.

	1966	1967		
	Crédits votés.	Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.
<i>Article 1<sup>er</sup>.</i> — Réunion des théâtres lyriques nationaux .....	32.945.070	32.945.070	+ 1.984.000	34.929.070
<i>Article 2.</i> — Comédie-Française .....	7.864.850	7.864.850	+ 497.000	8.361.850
<i>Article 3.</i> — Théâtre national populaire.....	2.886.770	2.886.770	+ 241.400	3.128.170
<i>Article 4.</i> — Théâtre de France .....	2.682.860	2.682.860	+ 227.600	2.910.460
<i>Article 5.</i> — Subventions aux caisses de retraites..	7.458.350	7.458.350	+ (1) 450.000	7.908.350
<b>Totaux .....</b>	<b>53.837.900</b>	<b>53.837.900</b>	<b>+ 3.400.000</b>	<b>57.237.900</b>

(1) Crédit non renouvelable.

Il est intéressant de retracer l'évolution des mesures nouvelles au cours des dernières années :

**Mesures nouvelles.**

	1964	1965	1966	1967
R. T. L. N.....	5.899.150	1.817.000	2.165.920	1.984.000
Comédie-Française .....	1.170.350	553.500	355.000	497.000
T. N. P.....	623.100	213.400	205.270	241.400
Théâtre de France.....	183.700	350.000	204.160	227.600
Subventions aux caisses de retraites .....	2.080.700	1.023.000	369.650	450.000
<b>Totaux .....</b>	<b>9.957.000</b>	<b>3.956.900</b>	<b>3.300.000</b>	<b>3.400.000</b>

Alors qu'au cours des dernières années le volume des mesures nouvelles baissait progressivement dans tous les secteurs, sauf pour la R. T. L. N., c'est le phénomène inverse qui se produit cette année.

Nous constatons, en effet, dans le budget de 1967, une augmentation des mesures nouvelles de chacun des théâtres nationaux mais, par contre, la R. T. L. N. voit ses mesures nouvelles diminuer de 181.920 F, ce qui est un peu surprenant.

Votre Commission regrette de ne pouvoir se réjouir de l'augmentation globale de ces mesures car nous lisons dans le « bleu » (mesure 03.3.41) que l'augmentation proposée a seulement pour objet de traduire :

- les ajustements de salaires liés à la revalorisation des rémunérations de la fonction publique ;
- l'incidence du relèvement du plafond de la Sécurité sociale.

Aucun crédit cette année ne prévoit le financement des spectacles de haute qualité. En 1966, un crédit bien modeste (500.000 F) avait été inscrit. Est-ce à dire que la saison prochaine ne comportera aucune création, aucun renouvellement de mise en scène ? Votre Commission souhaiterait recevoir des apaisements à ce sujet.

Le budget d'équipement comporte au chapitre 56-32, article 2, un crédit de 4 millions de francs d'autorisations de programme affecté aux travaux d'équipement, d'aménagement et de restauration des théâtres nationaux. Ce crédit demeure inchangé par rapport à 1966.

## A. — Réunion des Théâtres lyriques nationaux.

Pendant la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 1965 au 30 septembre 1966, 208 représentations ont été données à l'Opéra, 228 à l'Opéra-Comique.

### 1° RECETTES DES SPECTACLES

Leur montant pour la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 1965 au 30 septembre 1966 est de 6.960.179,20 F à l'Opéra, de 1.481.807,80 F à l'Opéra-Comique, soit un total de 8.441.987 F. Cette somme est légèrement inférieure aux prévisions budgétaires de l'exercice 1966 (8.600.000 F).

Cette situation est anormale du fait qu'il aurait dû y avoir une augmentation du prix des places à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1966, augmentation en fonction de laquelle les prévisions de recettes avaient été portées de 8.250.000 F à 8.600.000 F.

En définitive cette majoration n'a pas eu lieu et les recettes réelles seraient supérieures aux prévisions si celles-ci n'avaient pas été anormalement majorées.

Par contre, on constate un fléchissement des recettes de la saison 1965-1966 par rapport à celles de la saison 1964-1965 : 9.328.493 F contre 8.441.987 F.

Cette différence s'explique essentiellement par les recettes extraordinaires des 14 représentations données avec le concours de Madame Maria Callas au cours de la précédente saison et par une longue période de très mauvaises recettes aussi bien à l'Opéra qu'à l'Opéra-Comique pendant les semaines qui ont précédé l'élection du Président de la République en décembre 1965. (Il n'est pas douteux que beaucoup de spectateurs habituels ont préféré rester devant leurs postes de télévision à ce moment là plutôt que de venir au théâtre).

Quoi qu'il en soit, les recettes de la saison 1965-1966 sont sensiblement égales à celles de la saison 1963-1964 sans que le prix des places ait changé.

La recette moyenne par représentation a été de 33.462,40 F à l'Opéra, de 6.499,15 F à l'Opéra-Comique.

Ces chiffres pour la précédente saison étaient respectivement de 37.142 F à l'Opéra et de 6.793 F à l'Opéra-Comique.

Le nombre des spectateurs payants venus à l'Opéra entre le 1<sup>er</sup> octobre 1965 et le 30 septembre 1966 s'élève à 295.767, soit une moyenne de 1.422 par représentation sur un maximum de 1.983 places offertes à la vente. A l'Opéra-Comique, le nombre de spectateurs a été de 142.326, soit une moyenne de 624 par représentation sur un total de 1.389 places offertes à la vente.

Au cours de la précédente saison la moyenne pour l'Opéra était de 1.453, pour l'Opéra-Comique de 632.

Le pourcentage d'occupation de la salle passe ainsi de 73,3 % à l'Opéra à 71,7 %, de 45,5 % à l'Opéra-Comique à 44,9 %.

Rappelons que les prix des places (maximum-minimum) sont à l'heure actuelle les suivants à l'Opéra et à l'Opéra-Comique :

<i>Maximum</i> .....	34 F	16,50 F
<i>Minimum</i> .....	5 F	3 » F

La recette maximum idéale est, à ce tarif, de 45.000 F à l'Opéra, de 14.000 F à l'Opéra-Comique.

Pour les représentations de *Tristan et Isolde* le prix du fauteuil d'orchestre avait été porté à 80 F. Pour les représentations d'*Othello* et de *Don Carlos*, il était de 50 F.

## 2° SITUATION FINANCIÈRE

Les résultats financiers de l'exercice 1965 se sont soldés par un équilibre, à peu de choses près, entre les recettes et les dépenses.

Le fonds de roulement en fin d'exercice 1965 est passé de 2.348.970 F à 2.219.270,06 F, soit un léger déficit de 129.699,94 F.

Le budget primitif de l'exercice 1966 s'élève en recettes et en dépenses à 41.986.070 F, qui se répartissent ainsi qu'il suit :

### Recettes :

Subvention .....	32.945.070 F.
Ressources propres .....	9.041.000
	<hr/>
	41.986.070 F.

*Dépenses :*

Personnel technique .....	5.971.400 F.
Personnel artistique .....	20.278.900
Personnel administratif .....	1.374.800
	<hr/>
	27.625.100 F.
Charges sociales et fiscales .....	7.710.470 F.
Mise en scène .....	3.754.150
Matériel .....	2.044.750
Publicité .....	330.000
Divers .....	521.600
	<hr/>
	41.986.070 F.

L'état des recettes et des dépenses à la fin du mois de septembre 1966 laisse supposer que les recettes réelles d'exploitation seront, en fin d'exercice, légèrement supérieures aux prévisions (de l'ordre de 42.200.000 F) et que les dépenses réelles seront, elles, largement supérieures aux prévisions (de l'ordre de 43 millions de francs).

Toutefois, il y a lieu d'espérer que ce déficit prévisionnel de 800.000 F sera en fait atténué grâce à une amélioration des recettes, qui ressort des résultats de la première quinzaine d'octobre, et à une réduction du rythme des dépenses en fin d'exercice.

Ce déficit n'a rien de surprenant :

1° Le prix des places aurait dû normalement être augmenté à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1966 et il est évident que, dans cette hypothèse, le produit des recettes eût été supérieur de 400.000 F environ ;

2° Les dispositions gouvernementales tendant au relèvement des cotisations de Sécurité sociale entraînent pour l'exercice 1966 une dépense supplémentaire nouvelle de l'ordre de 150.000 F ;

3° Sur le plan contentieux, diverses décisions de justice ont entraîné des frais importants de l'ordre de 150.000 F.

En conclusion, le bilan de l'exercice 1966 devrait être satisfaisant, compte tenu de ce que les crédits de mise en scène n'ont pas été majorés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1963, ni les dotations budgé-

taires des chapitres consacrés aux dépenses de matériel, de publicité et de fournitures diverses malgré les hausses incontestables de la plupart des tarifs.

On peut citer à titre d'exemple une augmentation de 50 % des primes d'assurances incendie à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1966.

### 3° SITUATION DE TRÉSORERIE DES THÉÂTRES LYRIQUES NATIONAUX

Elle est satisfaisante (disponibilité de 3.407.867 F à la date du 18 octobre 1966) et elle sera encore considérablement améliorée par l'allocation prochaine du reliquat de la subvention (8.236.267 F pour le dernier trimestre).

A condition que la première tranche de subvention pour 1967 soit allouée sans retard, le cap difficile du début de l'année devrait être franchi en 1967 dans de bonnes conditions.

### 4° PROJETS FINANCIERS ET ARTISTIQUES

Le projet de budget comporte pour la R. T. L. N. une subvention de 34.929.070 F, soit 1.984.000 F de plus que la subvention de l'exercice 1966 (32.945.070 F).

Cette majoration est justifiée par l'augmentation des salaires sur la base des revalorisations prévues en faveur des fonctionnaires de l'Etat.

Le projet de budget ainsi établi, conformément aux grandes lignes ci-dessous exposées, ne correspond pas à la situation réelle :

1° La question de l'augmentation du prix des places n'a pas été réglée.

Or les prévisions de recettes de l'exercice 1965 avaient déjà été majorées dans l'hypothèse d'une telle augmentation.

En reproduisant ce chiffre dans le projet de budget de l'exercice 1967 on maintient un élément de déséquilibre étant donné qu'il est, *a priori*, extrêmement difficile d'envisager un abattement sur les dotations budgétaires prévues en dépenses.

2° Des mesures importantes sont intervenues sur le plan social en août 1966 (majoration des cotisations de sécurité sociale) dont l'application entraînera en année pleine une dépense supplémentaire de 336.120 F.

La R. T. L. N. avait sollicité des augmentations de crédits sur les chapitres de « Frais généraux », de « Mise en scène » et de « Publicité », compte tenu de l'évolution générale du prix des services et des fournitures mais les impératifs budgétaires qui commandent l'établissement du budget de l'Etat n'ont pas permis aux Autorités de tutelle de prendre en considération ces demandes.

Celles-ci se renouvellent d'année en année et concernent des charges obligatoires telles que l'augmentation des tarifs d'électricité, de chauffage, de nettoyage, les primes d'assurances, les frais de police et de gardiennage, les charges fiscales. Elles sont indiscutablement justifiées et il sera tôt ou tard indispensable de procéder à leur rajustement.

Sous ces réserves, le montant global du projet de la R. T. L. N. pour l'exercice 1967 se décompose ainsi qu'il suit :

*Recettes :*

Subventions .....	34.929.070 F.
Ressources propres .....	9.041.000
	<hr/>
	43.970.070 F.
	<hr/> <hr/>

*Dépenses :*

Personnel technique .....	6.305.400 F.
Personnel artistique .....	21.406.900
Personnel administratif .....	1.452.800
	<hr/>
	29.165.100 F.
Charges sociales et fiscales .....	8.154.470 F.
Mise en scène .....	3.754.150
Matériel .....	2.044.750
Publicité .....	330.000
Divers .....	521.600
	<hr/>
	43.970.070 F.

Sur le plan artistique, les projets de créations et de reprises sont les suivants pour la saison 1966-1967 :

## OPERA

### *Spectacles lyriques.*

Reprise de *Don Juan*, de Mozart, avec le concours de Mme Stich-Randall, de MM. Bacquier et Trama sous la direction de M. Maderna.

Reprise de *La Damnation de Faust*, dans la mise en scène de M. Maurice Béjart.

Reprise d'*Antigone*, d'Arthur Honegger (décors et costumes de Jean Cocteau).

Reprise de *L'Or du Rhin* et de *La Walkyrie*, dans une mise en scène de Wieland Wagner (reprise par son assistant), avec le concours des principaux titulaires du Festival de Bayreuth, sous la direction de M. George Sébastian.

En outre, des représentations exceptionnelles de *Don Carlos*, de *Tannhauser*, du spectacle *Strawinsky* et de *Notre-Dame de Paris* sont prévues.

### *Spectacles chorégraphiques.*

Reprise de *La Péri* de Paul Dukas dans une nouvelle mise en scène et la chorégraphie de M. George Skibine.

Création de la version intégrale de *Roméo et Juliette* de Serge Prokofiev. Chorégraphie de M. Attilio Labis.

Reprise de *Bacchus et Ariane* d'Albert Roussel.

## OPERA-COMIQUE

### *Spectacles lyriques.*

Reprise de *Louise* de Gustave Charpentier.

Reprise de *Gianni Schicchi*.....

Création de *Il Tabarro*.....

Création de *Sœur Angelica*.....

} triptyque de Puccini.

Reprise de *Zoroastre* de J.-Ph. Rameau.

Reprise de *L'Ange de Feu* de Prokofiev.

### *Spectacles chorégraphiques.*

Création des *Biches* de Francis Poulenc.

Reprise des *Forains* d'Henri Sauguet.

Reprise de *La Fille mal gardée* de Hérold.

En outre, dans ce théâtre, une innovation dont les conséquences peuvent être extrêmement importantes existe depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1966. Elle consiste en l'organisation de matinées classiques d'abonnements, le jeudi, destinées aux élèves et étudiants de l'enseignement public et privé.

Ces abonnements portent sur cinq matinées et il y aura cinq séries de représentations au cours de la saison.

Le programme retenu comprend trois spectacles lyriques : *Le Barbier de Séville*, *Les Contes d'Hoffmann*, *Le Médecin malgré lui* et *Les Noces de Jeannette*, un spectacle de ballet : *Casse-Noisette*, un concert.

Une large diffusion de ce projet ayant été assurée grâce à la collaboration des services de l'éducation nationale, la presque totalité des places était déjà vendue au début du mois d'octobre et les premières représentations des 8, 15 et 22 octobre ont été accueillies avec faveur.

Chacune de ces représentations est précédée d'une brève conférence au cours de laquelle des explications sont données au jeune auditoire sur l'ouvrage qui va lui être présenté.

Le prix des abonnements est de 45 F au maximum et de 10 F au minimum, selon les places louées, pour les cinq représentations.

## **B. — Les théâtres dramatiques.**

### **1° LA COMÉDIE-FRANÇAISE**

Au cours de la saison dernière, les Comédiens-Français ont donné 549 représentations qui se répartissent comme suit :

441 représentations Salle Richelieu ;

35 représentations au Théâtre de Paris ;

73 représentations à l'extérieur.

Le pourcentage d'occupation de la salle s'est élevé à 71,22 % pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> septembre 1965 et le 31 juillet 1966.

La Comédie-Française a présenté au public des ouvrages classiques qui, malgré leur valeur, n'avaient pas été joués depuis de nombreuses années :

— *Rodogune* (Corneille) dont la dernière représentation remonte à 1942 ;

— *Le Prince travesti* (Marivaux) remise à la scène après 17 ans de silence.

Quatre pièces modernes ont été reprises :

— *Le Jeu de l'Amour et de la Mort* (Romain Rolland) ;

— *M. Le Trouhadec saisi par la débauche* (Jules Romains) ;

— *Port-Royal* et *Le Maître de Santiago* (Henri de Montherlant).

D'autres pièces ont été montées :

— *Le Jeu de l'Amour et du Hasard* (Marivaux) ;

— *Le Mariage forcé* (Molière) ;

— *La Nuit d'Octobre* (Musset),

dans une nouvelle présentation.

Enfin, plusieurs spectacles furent remontés pour les abonnements classiques : *Les Plaideurs* (Racine), *Le Chandelier* et *Fantasio* (Musset), *La Gageure imprévue* (Sedaine), *Crispin rival de son maître* (Le Sage) et l'on inscrivit au répertoire trois pièces en un acte de Courteline : *Monsieur Badin*, *Une lettre chargée* et *Le Gendarme est sans pitié* (en collaboration avec E. Norès).

Si ces diverses pièces furent bien accueillies, par contre deux œuvres suscitèrent ce qu'il est convenu d'appeler des « mouvements divers » et des commentaires contradictoires. La première manifestation de ce désir de renouvellement consista à confier la mise en scène du *Songe d'une nuit d'été* à Jacques Fabbri, dont la fantaisie fit circuler les fées à bicyclette... L'entreprise fut pourtant couronnée de succès et le côté comique de la réalisation rallia tous les suffrages.

Avec *La soif et la faim* (Ionesco), la Comédie-Française se trouvait en face d'un problème de répertoire : l'entrée dans la Maison d'un auteur dramatique d'avant-garde risquait de dérouter les spectateurs habituels. La violence même des passions qu'il déchaîna montre l'importance de l'événement. Le spectacle connut une très large audience et reçut le Grand Prix interclub des Théâtres.

Malgré l'ampleur des réalisations parisiennes, la Comédie-Française poursuit sa mission culturelle en province et à l'étranger en organisant plusieurs tournées.

Pendant près de six semaines, un groupe d'une vingtaine de comédiens séjourna en Amérique (au répertoire figuraient *L'Avare*, *Le Bourgeois gentilhomme*, *Le Cid*, *Un Fil à la patte*, *La Reine morte*) et remporta partout un succès triomphal.

Un peu plus tard, les Comédiens-Français se rendirent en Europe centrale : Pologne, Bulgarie, Hongrie. Le répertoire comprenait *L'Ecole des Maris* et *L'Ecole des Femmes* (Molière), *Le Jeu de l'Amour et du Hasard* (Marivaux) et *Electre* (Giraudoux). Là encore, l'accueil reçu fut très enthousiaste.

La Comédie-Française a également pris part aux Chorégies d'Orange avec *Le Songe d'une Nuit d'Eté* et *Cyrano de Bergerac*, malgré les multiples difficultés soulevées par le déplacement de tels spectacles ; elle a présenté *La Reine morte* à Toulouse, *Le Prince travesti* et *Le Mariage forcé* à Nancy, *Le Jeu de l'Amour et du Hasard* à Abidjan, etc.

A l'actif de cette saison, nous trouvons aussi plusieurs spectacles télévisés, parmi lesquels *La Poudre aux Yeux* (Labiche), *Les Temps difficiles* (E. Bourdet), *Le Malade imaginaire* (Molière).

## 2° THÉÂTRE DE FRANCE

Le compte d'exploitation du Théâtre de France pour 1965 s'établit ainsi qu'il suit :

— Recettes : 4.313.734,81 F (subvention de l'Etat : 2 millions 478.700 F) ;

— Dépenses : 4.362.496,35 F,  
soit un excédent de dépenses de 48.761,54 F.

Les prévisions de recettes et de dépenses du budget primitif du Théâtre de France pour 1966 ont été arrêtées à 5.032.860 F.

Les activités de l'Odéon-Théâtre de France sont groupées en trois catégories :

— les activités propres du Théâtre de France au sein de l'Odéon ;

— les activités du Théâtre de France en province et à l'étranger ;

— l'activité des Compagnies étrangères au sein du Théâtre de France.

Au total, le Théâtre de France a donné 243 représentations se répartissant ainsi :

*Théâtre de France :*

— grande salle.....	161
— petite salle.....	13
	——
Total Théâtre de France.....	174

*Compagnie invitées.....* 32

*Théâtre des Nations :*

— grande salle.....	32
— <del>salle spéciale</del> .....	5
	—— 37
Total Compagnies étrangères.....	69

Total général..... 243

181.677 spectateurs ont assisté à l'ensemble de ces représentations ;

140.046 spectateurs ont assisté aux représentations du Théâtre de France, soit une moyenne de 836 spectateurs par représentation et un pourcentage d'occupation de la salle de 70 %.

I. — LES ACTIVITÉS PROPRES DU THÉÂTRE DE FRANCE

Au cours de la saison 1965-1966, 9 spectacles ont été présentés dont 7 dans la grande salle et 2 dans la petite salle. Parmi ces spectacles, on note les créations suivantes :

*Grande salle :*

*Numance* (Cervantes) ;

*Des journées entières dans les arbres* (Marguerite Duras) et  
*La Provinciale* (Tourgueniev) ;

*Les Paravents* (Jean Genet).

*Petite salle :*

Spectacle Beckett-Ionesco-Pinget, composé des ouvrages suivants :

*Comédie et Va et Vient*, de Samuel Beckett ;

*L'Hypothèse*, de Robert Pinget ;

*La Lacune et Délire à Deux*, d'Eugène Ionesco.

Les autres spectacles présentés sont soit des grandes reprises, comme *La Vie Parisienne* (Offenbach), *Il faut passer par les Nuages* (Billetedoux) et *Partage de Midi* (Paul Claudel), soit des ouvrages du répertoire, *Le Mariage de Figaro* (Beaumarchais) et *Oh ! Les Beaux Jours* (Beckett).

Nous remarquons la place importante faite aux contemporains. On note en effet la présentation d'ouvrages de six dramaturges vivants : Samuel Beckett, François Billetedoux, Marguerite Duras, Jean Genet, Eugène Ionesco, Robert Pinget.

Nous constatons aussi la vitalité de la petite salle, remplie à près de 100 %, en dépit d'ouvrages considérés comme de l'avant-garde.

Le caractère moderne du répertoire du Théâtre de France n'a pas entraîné une perte du public.

Il faut remarquer la place sans cesse croissante prise par les spectateurs d'associations dans l'ensemble du public qui fréquente le Théâtre de France. Au cours de la saison 1965-1966, sur un total de 140.046 spectateurs, on dénombre 31.655 spectateurs d'associations, soit une proportion de plus de 25 %, contre plus de 20 % lors de la saison précédente.

500 associations environ sont régulièrement informées des activités du Théâtre de France. Parmi celles qui réservent le plus grand nombre de places, citons :

- le Copar, qui groupe uniquement des étudiants ;
- Alpha, association de la Fédération nationale des Cadres ;
- Les Arts et la Vie, association culturelle ;
- Les Jeunesses musicales de France.

Ces quatre associations réservent un contingent de places presque quotidien.

- Club S. P. (Mme Cauliez) ;
- Les Amis du Théâtre populaire ;
- Inter-Club des Loisirs ;
- Théâtre vivant,

réservent de forts contingents de places pour chaque spectacle, mais groupent leurs réservations sur deux ou trois dates.

\*  
\* \*

### ACTIVITÉS CULTURELLES DIVERSES

Au cours de cette saison, le Théâtre de France a renforcé son action culturelle.

#### 1° *Relations avec l'O. R. T. F.*

Le Théâtre de France a enregistré *La Cerisaie* (Tchekov) pour la télévision au cours du mois de février 1966.

En outre, Madeleine Renaud et Jean-Louis Barrault ont donné un récital de poésie et enregistré *Dis-moi Joë*, de Samuel Beckett.

D'autre part, le spectacle de François Billetdoux *Il faut passer par les nuages* a été enregistré le 29 décembre 1965.

Enfin le Théâtre de France a réalisé dans son petit studio dix-huit émissions « Couloisses du Théâtre de France ».

#### 2° *Expositions.*

Quatre expositions ont été réalisées dans le Foyer des tableaux. La première, l'« Art ancien japonais », comportant 63 documents, a été présentée pendant la durée des représentations du Kabuki, en octobre 1965.

Le 4 novembre 1965, à l'occasion de l'inauguration du plafond d'André Masson, 48 études du peintre se rapportant à ce plafond ont été exposées. Cette exposition s'est poursuivie pendant les représentations de *Numance*, jusqu'en janvier 1966.

En avril 1966, une exposition de scénographie tchécoslovaque a présenté Ladislav Vychodil et son école de Brastislava, soit 50 maquettes dont 8 construites. Cette exposition a ensuite été diffusée au Salon des Décorateurs et Antiquaires du 24 mai au 12 juin.

Elle a été suivie en juin par celle du scénographe polonais Krzysztof Pankiewicz, décorateur du Théâtre populaire de Varsovie. Les 45 maquettes présentées ont été ensuite diffusées au Centre d'Etudes polonaises de la Sorbonne.

Ces expositions, qui étaient toutes liées à des événements du Théâtre de France : passage du Kabuki, inauguration du plafond d'André Masson et Théâtre des Nations, ont été assidûment fréquentées par les spectateurs du Théâtre de France.

### 3° Activités littéraires.

Le premier rôle, au Théâtre de France, du Service Littéraire et Culturel, est la lecture des manuscrits. Au cours de la saison, 156 manuscrits ont été lus et ont donné lieu à des rapports. Onze d'entre eux ont été diffusés à la radio ou à la télévision. Seuls les manuscrits de Nathalie Sarraute *Le Mensonge* et *Le Silence* ont été retenus pour le petit Odéon, en cours de construction.

Le deuxième rôle, important quoique marginal, concerne la rédaction des Cahiers de la Compagnie Renaud-Barrault, édités depuis la saison dernière par les Editions Gallimard. Au cours de la saison, cinq Cahiers nouveaux ont été réalisés :

- N° 51. — *Numance* ;
- N° 52. — Marguerite Duras ;
- N° 53. — Beckett, Ionesco, Pinget ;
- N° 54. — Répertoire contemporain (Les Paravents) ;
- N° 55. — Répertoire International ;

Deux numéros (24 et 25) respectivement Claudel et Offenbach, ont été réimprimés.

Enfin, le Service Littéraire a créé les Conférences-Spectacles qui sont données gratuitement certains mardis, jour de relâche du théâtre.

Trois conférences ont eu lieu au cours de la saison 1965-1966, la première sur l'œuvre d'Eugène Ionesco, avec l'auteur, la seconde

sur des poètes de langue espagnole d'Amérique latine, présentés par Roger Caillois, la troisième sur trois romanciers italiens contemporains : Moravia, Cassola et Calvino. Un public nombreux a suivi ces conférences, dont l'expérience sera poursuivie la saison prochaine.

## II. — ACTIVITÉS DU THÉÂTRE DE FRANCE EN PROVINCE ET A L'ÉTRANGER

Accaparé par la préparation du Théâtre des Nations, le Théâtre de France a volontairement réduit le nombre de ses tournées, tant en France qu'à l'étranger. Elles se sont effectuées sans aucune aide financière.

Au total, le Théâtre de France a donné 31 représentations, dont 16 à l'étranger et 15 en France.

En France, le Théâtre de France a inauguré la Maison de la Culture d'Amiens et visité les Maisons de la Culture de Bourges et de Caen. Il a, en outre, participé au Mai musical de Bordeaux, ouvert la saison du Théâtre des Célestins, à Lyon, et maintenu ses relations avec Poitiers.

A l'étranger, le Théâtre de France a participé au Tricentenaire de la Compagnie Saint-Gobain, à Pise, au Centenaire de Monte-Carlo, au Mai florentin, au Festival de Zurich, à la Semaine française de Genève.

Enfin, il a rendu visite aux Théâtres de Bruxelles et de Gand, en vertu de liens anciens noués par la Compagnie Renaud-Barrault.

## III. — LE THÉÂTRE DE FRANCE, THÉÂTRE D'ACCUEIL

Au cours de la saison 1965-1966, le Théâtre de France a présenté :

— la Compagnie du Toucan, qui a donné 11 représentations du *Roi Christophe* (Aimé Césaire) ;

— le Théâtre de Bourgogne, Centre d'Art dramatique, a donné 10 représentations de *Yvonne, Princesse de Bourgogne* (W. Gombrovicz).

Notons encore la venue à Paris, avec l'aide spéciale du Gouvernement français, du Théâtre Kabuki de Tokyo, dont les 11 représentations et les deux programmes ont bénéficié d'un accueil particulièrement chaleureux.

En l'occurrence, le Théâtre de France avait spécialement construit le Hanamichi, ou Chemin des fleurs, qui traverse la salle et sur lequel les acteurs du Kabuki font des apparitions ou jouent certaines scènes caractéristiques ; le Théâtre de France avait également fait construire un platelage spécial destiné à mettre la scène au même niveau, platelage qui a été utilisé par la suite lors du Théâtre des Nations et qui reste ainsi un matériel de répertoire intéressant.

Enfin, le Théâtre de France a présenté le Théâtre des Nations.

Au cours de la saison 1965-1966, le Domaine musical a donné 5 concerts de musique contemporaine.

### 3° THÉÂTRE NATIONAL POPULAIRE

Le compte d'exploitation du T. N. P. pour 1965 s'établit ainsi qu'il suit :

- Recettes : 7.397.876,93 F (subvention de l'Etat : 2.861.500 F) ;
- Dépenses : 7.004.466,44 F ;
- Profits et pertes : 11,60 F,

d'où il résulte un excédent de recettes de 393.422,09 F.

Les prévisions de recettes et de dépenses du budget primitif du T. N. P. pour 1966 ont été arrêtées à 6.986.000 F.

Les activités du T. N. P. sont groupées en trois catégories : théâtre, cinéma, musique.

#### 1 — *Théâtre.*

La Compagnie du T. N. P. a joué pendant 7 mois consécutifs à Paris. Le nombre de spectateurs venus aux théâtres pour 179 représentations s'est élevé à 447.644, soit une moyenne de 2.500 spectateurs par représentation. Le pourcentage de fréquentation a atteint 98 %.

Deux œuvres du répertoire ont été reprises :

- *Maître Puntila et son Valet Matti* de Bertold Brecht (18 représentations) ;
- *Les Troyennes* d'Euripide, dans une adaptation de Jean-Paul Sartre (12 fois).

Quatre nouveaux spectacles ont été présentés :

- *La Folle de Chaillot* de Jean Giraudoux (40 représentations) ;
- *Chant public devant deux chaises électriques* d'Armand Gatti (37 représentations) ;
- *L'Illusion comique* de Corneille (37 représentations) ;
- *Poussière Pourpre* de Sean O'Casey (35 représentations).

Au XX<sup>e</sup> Festival d'Avignon, une œuvre a été créée : *Dieu, Empereur et paysan* de Julius Hay (6 représentations) et une autre, *Les Troyennes*, reprise pour 4 représentations.

Le public des Associations populaires est en augmentation de 10.112 pour la saison 1965-1966. Ces Associations comprennent des comités d'entreprise d'usines importantes, d'administrations, des amicales laïques, des maisons de jeunes, des grandes écoles, des lycées, des associations de spectateurs. Le T. N. P. informe ces différents groupements de ses activités et organise avec leurs animateurs des conférences où sont débattus des problèmes de répertoire aussi bien que d'organisation générale. Le double courant d'idées ainsi établi entre la salle et la scène est un des principaux termes de la définition du théâtre populaire.

## 2. — Cinéma.

Le Théâtre National Populaire a poursuivi son expérience cinématographique et, pour la seconde saison, offert un cycle de neuf films à ses spectateurs.

Le thème de ce cycle était : dégager un panorama du film de critique sociale : panorama international, allant de l'Est à l'Ouest et de 1930 à nos jours.

Chacun des films n'était projeté qu'une seule fois ; la faveur croissante du public à ces projections a confirmé l'important rôle d'investigation et d'expression que pouvait avoir la caméra, la place nécessaire que devait avoir le cinéma dans un programme culturel.

Le nombre de spectateurs pour 11 représentations s'est élevé à 28.898, soit une moyenne de 2.627 spectateurs. Au cours de la saison 1965-1966, les films suivants ont été projetés :

*Le Sel de la Terre*, de H.-J. Eiberman et M. Wilson ; *Scarface*, de Howard Hawks ; *Viridiana*, de Luis Bunuel ; *Un jour un Chat*, de Vojtech Jasny ; *Salvatore Giuliano*, de Francesco Rosi ; *L'Enclos*, d'Armand Gatti ; *Harakiri*, de M. Kobayashi ; *Il Posto*, de Ermanno Olmi ; *Pour l'exemple*, de Joseph Losey.

Enfin, à l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An, et dans le cadre des représentations données sous forme de « week-ends », deux projections du film *Tom Jones* ont été organisées.

### 3 — Musique.

Ayant dû interrompre ses concerts d'orgue et de musique contemporaine, le T. N. P. a repris ses activités musicales dans une optique nouvelle.

Pour cette reprise, le T. N. P. se dégage de tout parti pris d'avant-gardisme ou de classicisme. Un vaste programme, réparti en 4 concerts, fait entendre aussi bien J.-S. Bach que Bela Bartok, que des musiciens de jazz moderne.

Ce programme est exécuté avec le concours de l'Orchestre Philharmonique de l'O. R. T. F. et celui de prestigieux interprètes tels Sviatoslav Richter, Pierre Cochereau, Martial Solal.

Le T. N. P. souhaite ainsi rendre à la musique toute la part qu'elle mérite, pour un mutuel enrichissement de l'art musical et du public populaire.

Quatre représentations ont eu lieu, groupant 9.573 spectateurs, soit une moyenne de 2.393 spectateurs.

Ont été donnés :

Un *réцитал de piano*, par Sviatoslav Richter ; un *réцитал d'orgue*, par Pierre Cochereau ; un *concert symphonique*, en hommage à Bela Bartok ; un *concert de jazz*, par le trio Martial Solal.

## CONCLUSION

Les théâtres nationaux, avec les moyens dont ils disposent, font face à leurs obligations aussi bien que possible et un hommage sans réserve doit leur être rendu. Mais il faut bien constater que les crédits qui leur sont alloués ne leur permettent pas de mener à bien leur mission essentielle de création. Il ne suffit pas de conserver un répertoire qui s'use. Il faut le renouveler, soit en reprenant des spectacles anciens, soit en donnant leur chance à de jeunes auteurs ou du moins à des auteurs contemporains, ce qui est très coûteux. Ces restrictions de crédits accroîtront encore les difficultés des directeurs de théâtres. Les augmentations de crédits concernent uniquement les dépenses incompressibles : ajustements de salaires, traitements et charges sociales.

Deux problèmes particuliers n'ont pas encore été résolus : celui de l'Opéra-Comique et celui de la Comédie-Française. Le coefficient de remplissage de l'Opéra-Comique s'établit cette année à 44,9 %. L'an dernier, il était de 45,5 %. La situation s'est encore dégradée. Votre Commission le déplore. Elle tient à affirmer une fois de plus qu'elle s'oppose absolument à toute solution qui consisterait à le supprimer totalement ou en partie. L'Opéra-Comique sert la grande tradition lyrique française, qui souffrirait de sa disparition.

La Comédie-Française connaît aussi des difficultés. Sa salle ne répond plus aux exigences modernes de la représentation et de la mise en scène. Il faut moderniser la machinerie, afin que ce théâtre puisse présenter ses spectacles dans de meilleures conditions techniques. De plus, les Comédiens-Français travaillent dans des conditions difficiles. Il n'y a pas de salle de répétition. La

bibliothèque ne peut recevoir que deux lecteurs à la fois. Enfin, la Comédie-Française a besoin d'une deuxième salle qui pourrait être destinée aux œuvres de moindre importance, aux créations nouvelles, voire au théâtre d'essai. Toutes ces opérations ont été prévues dans le cadre du V<sup>e</sup> Plan. Sont-elles en voie de réalisation ?

Enfin, la Commission souhaite une plus large diffusion des spectacles lyriques et dramatiques sur les antennes de la télévision.

\*  
\* \*

Sous le bénéfice de ces observations, votre Commission des Affaires culturelles donne un avis favorable à l'adoption du texte qui vous est soumis.

## ANNEXE

### LE CINEMA FRANÇAIS EN 1965.

#### I. — Activité de la production française.

##### A. — L'IMPORTANCE DE LA PRODUCTION FRANÇAISE

##### 1° NOMBRE DE FILMS PRODUITS

Longs et courts métrages production 1952-1965.

(Selon la date de l'agrément définitif.)

ANNEES	FILMS DE LONG METRAGE				COURTS métrages commerciaux exclusivement.
	Intégralement français.	Films de coproduction.		Total.	
		Major. franç.	Major. étr.		
1952.....	88	12	9	109	340
1953.....	67	28	17	112	335
1954.....	53	22	23	98	420
1955.....	76	19	15	110	305
1956.....	90	26	13	129	255
1957.....	81	34	27	142	299
1958.....	75	24	27	126	297
1959.....	68	35	30 + 6	133 + 6	244
1960.....	79	40	39	158	352
1961.....	69	39	59 + 11	167 + 11	377
1962.....	43 + 2	37	45 + 23	125 + 25	369
1963.....	36 + 1	50	55 + 19	141 + 20	372
1964.....	45	50	53 + 13	148 + 13	346
1965.....	34	56	52	142	282

*A noter que viennent parfois s'ajouter à l'exercice annuel un certain nombre de films agréés l'année suivante et dont il n'est pas possible de tenir compte dans les statistiques diffusées en leur temps, c'est pourquoi ces films figurent en addition.*

On peut considérer que les films de coproduction à majorité française sont en fait des films français à cofinancement franco-étranger. Il en résulte que la **production réelle** des films français pour les dernières années s'établit ainsi :

**Films français et coproductions à majorité française.**

1956.....	90	+ 26 = 116
1957.....	81	+ 34 = 115
1958.....	75	+ 24 = 99
1959.....	68	+ 35 = 103
1960.....	79	+ 40 = 119
1961.....	69	+ 39 = 108
1962.....	43 + 2	+ 37 = 80 + 2
1963.....	36 + 1	+ 50 = 86 + 1
1964.....	45	+ 50 = 95
1965.....	34	+ 56 = 90

On constate donc en 1965 une légère diminution du nombre de films d'initiative française.

**2° QUALITE DES FILMS PRODUITS**

De nombreuses récompenses sont venues, comme chaque année, honorer les films français présentés dans les diverses manifestations internationales. On notera plus particulièrement :

— **Cannes** : Prix du meilleur scénario (ex-aequo) au film « *La 317<sup>e</sup> section* » de Pierre Schœndörffer.

— **Venise** : Coupe Volpi de l'interprétation féminine à Annie Girardot pour « *Trois chambres à Manhattan* ».

— **Mare del Plata** : Prix de la mise en scène à Claude Lelouch pour « *Une fille et des fusils* ».

— **Berlin** : Ours d'or au film « *Alphaville* » de Jean-Luc Godard.

Prix spécial du jury au film « *Le Bonheur* » d'Agnès Varda.

— **Moscou** : Prix de la meilleure interprétation comique à Bourvil pour « *Le Corniaud* ».

Médaille d'or au film « *Le Ciel sur la tête* » d'Yves Ciampi.

— **Oscar** au film documentaire de long métrage « *Le Monde sans soleil* » de Jacques-Yves Cousteau.

— **San Sebastien** : Coquille d'or des courts métrages à « *L'Invention de la photographie* » de R. Martin et Boschet.

— **Anecy** (festival du film d'animation) : Grand prix au film « *La Demoiselle et le violoncelliste* ».

Sélection à laquelle il convient, bien entendu, d'ajouter de nombreuses autres distinctions...

## B. — LES INVESTISSEMENTS DANS LA PRODUCTION FRANÇAISE

### 1° IMPORTANCE DES INVESTISSEMENTS FRANÇAIS

Depuis 1952, l'évolution des investissements français dans la production ou la coproduction avec l'étranger est la suivante :

#### Investissements français dans la production long métrage.

ANNEES	FILMS intégralement français.	FILMS de coproduction.	TOTAL
1952.....	41,00	12,00	53,00
1953.....	39,00	34,00	73,00
1954.....	40,00	36,00	76,00
1955.....	57,00	32,00	89,00
1956.....	73,00	39,00	112,00
1957.....	70,00	54,00	124,00
1958.....	71,00	48,00	119,00
1959.....	62,61	68,56	131,17
1960.....	79,70	89,92	169,52
1961.....	94,85	138,02	232,87
1962.....	41,18	117,89	159,07
1963.....	39,21	134,37	173,58
1964.....	61,11	108,28	169,39
1965.....	84,85	123,10	207,95

### 2° ORIGINE DES CAPITAUX

D'où proviennent les capitaux investis dans la production des films ?

*Ces capitaux ont pour origine, d'une part, l'apport propre au producteur (qui doit représenter au minimum 15 % du montant du devis selon la réglementation actuellement en vigueur), d'autre part, les apports de divers bailleurs de fonds et de crédits dont les interventions directes s'établissent différemment selon que l'on se place pour les apprécier au stade de l'agrément définitif ou après investissement du soutien financier demandé, compte tenu à ce stade du complément des garanties Distributeurs.*

**Production L. M. 1965 — Origine des capitaux.**

(Films 100 % français et coproductions à majorité française.)

(En millions de francs et en %.)

	A L'AGREMENT définitif.	APRES INVESTISSEMENT du soutien financier demandé et complément garanti distributeur.
<b>Producteurs :</b>		
Français .....	49,88 millions, soit 22,27%	31,22 millions, soit 13,94%
Etrangers .....	45,31 millions, soit 20,23%	45,31 millions, soit 20,23%
Soutien financier.....	11,38 millions, soit 5,08%	25,18 millions, soit 12,24%
<b>Avances sur :</b>		
Recettes .....	8,55 millions, soit 3,82%	8,55 millions, soit 3,82%
Soutien financier.....	0,55 millions, soit 0,24%	0,55 millions, soit 0,24%
Banques et commandites...	(1) 8,41 millions, soit 3,75%	8,41 millions, soit 3,75%
Participation et crédits tech- niciens et acteurs.....	12,13 millions, soit 5,42%	12,13 millions, soit 5,42%
Fournisseurs (studios, labo- ratoires, assur., etc.)....	17,57 millions, soit 7,84%	17,57 millions, soit 7,84%
Divers .....	10,61 millions, soit 4,74%	10,61 millions, soit 4,74%
Distributeurs .....	59,61 millions, soit 26,61%	64,47 millions, soit 28,78%
<b>Total .....</b>	<b>224,00 millions, soit 100 %</b>	<b>224,00 millions, soit 100 %</b>

(1) Dont 4,10 du F. D. E. S.

*D'une façon générale, il convient de souligner que les chiffres figurant dans la seconde colonne du tableau P 4 ci-dessus (après investissement du concours financier demandé) ne tiennent pas compte d'éventuelles ventes à l'étranger, effectuées en cours de production et qui sont susceptibles de modifier alors la répartition entre bailleurs de fonds et de crédits.*

### 3° INVESTISSEMENT DU CONCOURS ET SOUTIEN FINANCIER DANS LES FILMS DE LONG METRAGE

La progression du montant global annuel de ces investissements « d'aide au cinéma » (concours et soutien financier) s'établit ainsi :

#### Concours financier de l'Etat dans la production L. M.

(En millions de francs.)

1952 .....	13,50
1953 .....	13,50
1954 .....	17,00
1955 .....	19,50
1956 .....	25,00
1957 .....	31,30
1958 .....	36,00
1959 .....	33,95
1960 .....	37,57 (1)
1961 .....	48,33 (2)
1962 .....	39,64 (3)
1963 .....	35,26
1964 .....	43,75
1965 .....	42,62

(1) Dont 23,73 au titre du F.D.I.C. et 11,84 au titre du soutien financier.

(2) Dont 11,90 au titre du F.D.I.C. et 36,4 au titre du soutien financier.

(3) Dont 0,071 au titre du F.D.I.C. et 36,56 au titre du soutien financier.

#### 4° INTERVENTION DES ADMINISTRATIONS DANS LA PRODUCTION CINEMATOGRAPHIQUE

Le coût global de la production des courts sujets français est intégralement couvert par des crédits français. Il est difficile d'évaluer la part des investissements de capitaux à fonds perdus (mécénat, subventions, interventions publicitaires), dans cette production (commerciale et non commerciale).

Tout au plus peut-on préciser le montant de la participation financière provenant des administrations publiques.

Il s'établit ainsi :

#### Participation dans la production C. M. et L. M.

(En millions de francs.)

1961 .....	6,195
1962 .....	9,628
1963 .....	8,809
1964 .....	9,599
1965 .....	11,500

En outre, l'Etat acquiert des droits d'exploitation non commerciale sur des films existants ; ces achats s'établissent à :

#### Acquisition de droits d'exploitation non commerciale.

(En millions de francs.)

1961 .....	0,473
1962 .....	0,533
1963 .....	1,294
1964 .....	1,724
1965 .....	1,285

C. — LE COUT DE LA PRODUCTION DES FILMS

1° FILMS DE LONG METRAGE

L'importance du coût global de la production des films français doit être nettement distinguée du volume global des investissements français dans ces films, en raison de la coproduction des films avec l'étranger, et donc de l'intervention des capitaux étrangers.

Coût de la production française et volume des investissements français s'établissent ainsi :

**Production L. M., coût et investissements français.**

ANNEES	COUT GLOBAL de la production.	MONTANT TOTAL des investissements français.
	(En millions de francs.)	
1952 .....	66,00	54,00
1953 .....	97,00	72,00
1954 .....	111,00	76,00
1955 .....	119,00	89,00
1956 .....	144,00	112,00
1957 .....	164,20	124,00
1958 .....	176,60	119,00
1959 .....	198,00	131,20
1960 .....	273,80	169,52
1961 .....	390,39	232,87
1962 .....	296,38	159,07
1963 .....	315,70	173,58
1964 .....	298,91	169,39
1965 .....	337,14	207,95

a) *Différenciation des coûts de production :*

Le coût de production des films intégralement français est très sensiblement inférieur au coût de production des films de coproduction avec l'étranger.

**Production L. M., nombre de films et coûts.**

ANNEES	FILMS intégralement français.		FILMS de coproduction.	
	Nombre.	Coût global.	Nombre.	Coût global.
		(En millions de francs.)		(En millions de francs.)
1952 .....	88	41,00	21	25,00
1953 .....	67	39,00	45	58,00
1954 .....	53	40,00	45	71,00
1955 .....	76	57,00	34	62,00
1956 .....	90	73,00	39	71,00
1957 .....	81	70,30	61	92,90
1958 .....	75	71,45	51	105,20
1959 .....	68	62,60	65	135,40
1960 .....	79	79,70	79	194,10
1961 .....	69	94,85	98	295,54
1962 .....	43	41,18	82	255,20
1963 .....	36	39,21	105	276,49
1964 .....	45	61,11	103	237,80
1965 .....	34	84,85	108	252,29

En fait, le coût moyen des films français s'établit ainsi :

**Production L. M., coûts moyens.**

ANNEES	COUT MOYEN des films intégralement français.	COUT MOYEN des films de coproduction.	COUT MOYEN général.
	(En millions de francs.)		
1952 .....	0,47	1,17	0,80
1953 .....	0,57	1,29	0,68
1954 .....	0,76	1,56	1,13
1955 .....	0,75	1,85	1,09
1956 .....	0,81	1,82	1,11
1957 .....	0,86	1,54	1,15
1958 .....	0,95	2,06	1,40
1959 .....	0,92	2,08	1,49
1960 .....	1,01	2,45	1,73
1961 .....	1,37	3,02	2,34
1962 .....	0,96	3,11	2,37
1963 .....	1,08	2,53	2,17
1964 .....	1,36	2,31	2,02
1965 .....	1,42 (1)	2,33	2,12 (1)

(1) Coût moyen établi sans tenir compte d'un film de devis exceptionnel.

D'une manière générale, il convient d'ailleurs de noter que ces chiffres ne peuvent tenir compte des dépassements de devis qui affectent certaines productions. On peut constater par rapport à 1964, une légère augmentation du coût moyen des films.

b) Nombre de films selon l'importance du devis :

**Répartition des films selon l'importance du devis.**

BUDGETS (en millions de francs).	1965			1964		
	Total.	Films intégrale- ment français.	Copro- duction.	Total.	Films intégrale- ment français.	Copro- duction.
Moins de :						
0,60 .....	5	4	1	10	10	»
0,60 à 1 .....	12	6	6	28	16	12
1 à 2 .....	61	16	45	57	10	47
2 à 3 .....	38	6	32	27	6	21
Au dessus de 3 ..	26	2	24	26	3	23

c) Importance des principaux postes du devis :

En moyenne, la structure du devis des films français et à majorité française est la suivante :

**Répartition comparée en pourcentage des postes du devis de 1961 à 1965.**

POSTES DU DEVIS	1962	1963	1964	1965
Sujet .....	8,66	8,22	8,38	7,77
Techniciens .....	15,73	16,38	16,88	15,88
Interprétation .....	20,57	22,18	19,13	18,21
Studios .....	10,90	10,16	9,42	11,61
Pellicule, laboratoires ....	6,00	5,46	6,97	6,34
Assurances et charges so- ciales .....	9,94	10,64	10,45	10,52
Extérieurs .....	12,73	12,76	15,21	15,13
Divers .....	15,47	14,20	13,56	14,54

**2° COURTS SUJETS**

Le coût global en 1965 de la production des films de court métrage commerciaux (administrativement contrôlée) est estimé d'après les devis déposés à 22 millions de francs.

Le coût moyen de la production des films de court métrage s'établit donc pour 1965 à environ 0,078 million de francs.

Précisons qu'il s'agit ici des films autorisés et que parmi ces films, certains peuvent ne pas avoir été jusqu'à présent effectivement réalisés.

### D. — ACTIVITE DES STUDIOS

Si l'on considère le nombre de *journées plateaux* (nombre de plateaux que multiplie le nombre de jours ouvrables) offert à la production française, soit 10.024, on obtient la décomposition suivante :

— journées d'immobilisation (montage et démontage des décors).....	}	6.293
— journées de tournage .....		
— journées libres .....		3.371

soit un coefficient d'occupation de 62,78 %.

L'occupation se décompose comme suit :

6.293 journées plateaux .....	62,78 %
<hr/>	
— films français ou coproduction : 3.363 journées.....	33,55 %
— films étrangers : 1.317 journées .....	13,139 %
— télévision { O. R. T. F. : 269 journées .....	2,684 %
Autres télévisions : 641 journées .....	6,304 %
— divers : 703 journées .....	7,013 %

### E. — LES FILMS, LEUR TECHNIQUE, LEUR AUTEURS

#### 1° FORMES ET COULEURS

En 1965, 72 films sur 142 ont été produits en couleurs. Au cours de cette même année, 58 films (5 en noir et blanc et 53 en couleurs) ont été tournés avec les procédés d'anamorphose ou autres techniques de format large.

L'évolution du recours en France à la couleur et au format large s'établit ainsi :

#### Production L. M., aspects techniques.

ANNEES	NOIR ET BLANC		COULEURS		TOTAL des films.	RECAPITULATION	
	Format normal.	Format large.	Format normal.	Format large.		Couleurs.	Format large.
1952 .....	102	»	7	»	109	7	»
1953 .....	82	»	30	»	112	30	»
1954 .....	61	»	33	4	98	37	4
1955 .....	71	4	22	13	110	35	17
1956 .....	62	10	25	32	129	57	42
1957 .....	86	11	19	26	142	45	37
1958 .....	83	6	19	18	126	37	24
1959 .....	87	5	19	22	133	41	25
1960 .....	117	10	11	19	158	30	30
1961 .....	96	17	11	43	167	54	60
1962 .....	78	12	11	24	125	35	36
1963 .....	80	20	17	24	141	41	44
1964 .....	85	11	10	42	148	52	53
1965 .....	65	5	19	53	142	72	58

Le nombre des films en format large et en couleurs augmente en 1965 par rapport à 1964 (la moitié des films est en couleurs).

Le procédé couleurs employé a été en 1965 le procédé Eastmancolor ; les films en images anamorphosées (à noter une forte progression du procédé Techniscope) se répartissent entre diverses marques ainsi qu'en témoigne le tableau suivant :

L. M., procédés utilisés en 1965.

PELLICULE COULEURS		ANAMORPHOSE		
Eastmancolor .....	71	Anamorphose (*)	Dyaliscope ..	5
Sovcolor .....	1		Cinémascope ..	19
(à la prise de vue)			Totalscope ..	3
			Panavision ..	1
			Franscope ...	8
			Widescope ..	1
		Techniscope ..	19	
		70 mm .....	2	
	72			58

(\*) A la prise de vue ou en laboratoire.

2° PRODUCTEURS DES FILMS

Au 31 décembre 1965, le nombre des sociétés de production autorisées s'élève pour la production des films de long métrage à 683 et pour la production des films de court métrage à 1.087.

Nombre de sociétés de production.

AU 31 DECEMBRE	LONG METRAGE	COURT METRAGE
1952 .....	300	476
1953 .....	332	539
1954 .....	354	589
1955 .....	384	655
1956 .....	415	695
1957 .....	440	742
1958 .....	463	779
1959 .....	495	822
1960 .....	558	883
1961 .....	617	960
1962 .....	660	1.020
1963 .....	679	1.067
1964 .....	693	1.096
1965 .....	683	1.087

Si le nombre des sociétés de production long métrage passe de 698 à 683, il convient de remarquer que cette diminution se décompose ainsi : 13 créations, 14 cessations d'activité et 14 faillites. En ce qui concerne les sociétés de production court métrage, la diminution de 1.096 à 1.087 correspond à 45 créations, 38 cessations d'activité et 16 faillites.

Cette diminution du nombre des sociétés est due aux augmentations de capital imposées par la décision réglementaire n° 12 (sexies) du 10 juillet 1964. Cette diminution devrait s'accroître en 1966.

### 3° ACTIVITE DES SOCIETES

Pour le long métrage, le nombre des sociétés de production actives (c'est-à-dire ayant effectivement participé à la production de long métrage) ne s'est élevé pour 1966 qu'à 127. Donc 556 sociétés se sont contentées d'exister.

Il est intéressant de noter l'évolution du nombre des producteurs actifs (long métrage).

#### Long métrage. — Producteurs actifs.

ANNEES	PRODUCTEURS actifs.
1952 .....	110
1953 .....	118
1954 .....	112
1955 .....	153
1956 .....	163
1957 .....	176
1958 .....	170
1959 .....	165
1960 .....	177
1961 .....	198
1962 .....	122
1963 .....	133
1964 .....	133
1965 .....	127

La répartition des films entre les producteurs de long métrage s'établit ainsi :

**Répartition des producteurs selon le nombre de films produits en 1965.**

NOMBRE DE PRODUCTEURS ACTIFS	NOMBRE DE FILMS produits par ces producteurs.
83	1 film
23	2 »
8	3 »
7	4 »
5	5 »
»	6 »
1	7 »
1	9 »
1	10 »
<hr style="width: 50px; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> 127	

En ce qui concerne les courts métrages, le nombre de producteurs actifs 1965 est de 141.

**4° REALISATEURS DE FILMS**

Le nombre des réalisateurs titulaires de la carte d'identité professionnelle ou d'une autorisation exceptionnelle est, au 31 décembre 1965, de 478.

Le nombre des réalisateurs ayant effectivement participé à la création des films français dans le courant de l'année 1965, s'élève à 74 (62 ayant participé à la réalisation de 1 film, 11 à la réalisation de 2 ou 3 films).

De 1952 à 1965, l'évolution du nombre des réalisateurs actifs s'établit ainsi :

**Réalisateurs actifs.**

1952	78
1953	77
1954	64
1955	70
1956	91
1957	93
1958	80
1959	90
1960	110
1961	104
1962	84
1963	81
1964	93
1965	74

Un important « brassage » s'étant effectué parmi ces réalisateurs au bénéfice de nouveaux venus.

## II. — **Activité de la distribution cinématographique en France en 1964.**

*Ce bilan de l'activité Distribution porte sur 1964 et est limité aux entreprises standard et aux films de long métrage.*

On dénombre 162 entreprises de distribution de films cinématographiques de format standard sur le territoire français : 10 d'entre elles exercent cette activité sur l'ensemble des régions cinématographiques que comprend la France métropolitaine, tandis que 8 entreprises ne rayonnent que sur plusieurs régions et que l'activité des 144 autres est limitée à une seule région cinématographique.

### 1° CHIFFRE D'AFFAIRES DES ENTREPRISES

a) Les 10 sociétés à rayonnement national sont d'une part 3 sociétés françaises, d'autre part 7 sociétés américaines (représentant 63 agences sur un total de 233 dans le pays).

Les 3 sociétés françaises réalisent 15,755 % du chiffre d'affaires total des entreprises de distribution (environ 241 millions de francs), tandis que l'activité des 7 sociétés américaines correspond à 39,949 % du chiffre d'affaires global.

b) Les 8 entreprises exerçant leur activité sur plusieurs régions de la métropole seulement réalisent un chiffre d'affaires global (elles totalisent 25 agences dans le pays).

Le chiffre d'affaires réalisé par les 18 entreprises à rayonnement national ou multi-régional correspond à 69,434 % du chiffre d'affaires total de la distribution en France (Part Producteur et Distributeur).

c) Quant à l'activité des 144 autres entreprises limitée à une seule région cinématographique, elle représente 30,566 % du chiffre d'affaires total.

### 2° CAPITAL SOCIAL ET FORMES DE CES ENTREPRISES

Le capital social de la plupart des sociétés de distribution reste modeste par rapport au chiffre d'affaires qu'elles réalisent.

C'est ainsi que sur 162 entreprises, dont 151 sont en sociétés, 27 ont un capital supérieur à 200.000 francs et 58 (soit 38,41 % des sociétés) un capital inférieur à 30.000 francs.

1 société (américaine) a réalisé le plus important chiffre d'affaires — plus de 28 millions de francs — 6 sociétés (2 françaises, 4 américaines) atteignent un chiffre d'affaires compris entre 10 et 19 millions de francs ; tandis que 8 sociétés (6 françaises, 2 américaines) réalisent un chiffre d'affaires compris entre 5 et 10 millions de francs ; et que 24 se situent entre 1 et 5 millions de francs.

Qu'elles soient françaises (137) ou étrangères (14), ces 151 sociétés adoptent les formes traditionnelles :

98 S. A. R. L., 48 anonymes, 2 en nom collectif, 1 en commandite simple, 2 anonymes à capital et personnel variables.

### 3° NATURE DE L'ACTIVITE DE CES ENTREPRISES

Si toutes ces entreprises ont pour objet la distribution de films cinématographiques, leur activité cependant varie d'une entreprise à l'autre.

Tandis que 3 sociétés françaises à rayonnement national réalisent 27,439 % du chiffre d'affaires global des films français en France les 7 sociétés américaines s'inscrivent pour 83,137 % dans les résultats d'exploitation obtenus par les films américains, contrôlant ainsi la distribution en France de leur production nationale.

Si la majorité des films allemands (81,792 %), italiens (61,944 %), belges (96,548 %), russes (82,006 %), suisses (65,452 %) et de nationalités diverses (71,588 %) sont distribués par des sociétés régionales, non seulement les films américains (86,520 %), français (63,661 %), mais la majorité des films britanniques (91,696 %) sont distribués par des sociétés à rayonnement national ou multi-régional.

### 4° STRUCTURE ECONOMIQUE DES ENTREPRISES

- I. — Nombre d'entreprises de distribution de films cinématographiques pour lesquelles il a été enregistré des locations de films ..... 162
- II. — Nombre de films distribués (portefeuille) ..... 8.578  
(soit 3.843 titres environ certains se retrouvant chez plusieurs distributeurs régionaux).

La répartition des sociétés selon le nombre de films en portefeuille se présente comme suit :

#### Sociétés d'après le nombre de films distribués.

moins de 5 films = 41	moins de 100 films = 2
» 10 » = 17	» 105 » = 4
» 15 » = 10	» 115 » = 1
» 20 » = 3	» 125 » = 2
» 25 » = 6	» 130 » = 2
» 30 » = 3	» 135 » = 2
» 35 » = 5	» 155 » = 1
» 40 » = 8	» 165 » = 1
» 45 » = 2	» 175 » = 1
» 50 » = 2	» 180 » = 1
» 55 » = 2	» 185 » = 1
» 60 » = 4	» 205 » = 1
» 65 » = 2	» 210 » = 2
» 70 » = 11	» 230 » = 1
» 75 » = 3	» 235 » = 2
» 80 » = 5	» 240 » = 1
» 85 » = 4	» 250 » = 1
» 90 » = 5	» 260 » = 1
» 95 » = 2	

## 5° IMPORTANCE RESPECTIVE DES REGIONS CINEMATOGRAPHIQUES

### Encaissement distributeur, répartition par région (1964).

REGIONS CINEMATOGRAPHIQUES	FILMS	
	Français.	Américains.
Paris .....	27,13	27,02
Banlieue .....	7,12	7,92
Grande région parisienne.....	16,85	15,92
Bordeaux .....	11,24	9,71
Lille .....	5,21	6,13
Lyon .....	13,425	12,01
Marseille .....	13,62	15,22
Strasbourg .....	2,94	3,75
Nancy .....	2,465	2,32
France entière.....	100,00	100,00

Le tableau D 2 ci-contre montre l'importance respective des régions cinématographiques en matière de rendement de films (actualités déduites) pour l'ensemble des films de format standard exploités en France métropolitaine. On peut ainsi, non seulement chiffrer la place de chaque région de distribution dans l'ensemble des résultats français, mais voir que la part respective de chaque région varie très sensiblement selon qu'il s'agit du film français ou du film américain.

## 6° ENCAISSEMENT DISTRIBUTEUR-PRODUCTEUR

En 1964, la recette Distributeur-Producteur a atteint la somme de 243,073 millions de francs — chiffres définitifs (les chiffres provisoires pour l'année 1965 étant de 250,038 millions de francs).

## III. — Les programmes cinématographiques.

### 1° NOMBRE DE FILMS PROGRAMMES

Sauf cas exceptionnels, seuls les programmes comprenant un film principal parlant français (version originale ou postsynchronisée) ont en France une carrière importante.

Le nombre des films en exploitation en France à la fin de 1965 est d'environ 3.900 (dont 1.400 environ sont français).

Chaque année, un contingent de films nouveaux vient remplacer le contingent des films arrivés à fin de carrière.

Pour ces films de long métrage parlant français, le nombre des visas d'exploitation délivrés annuellement s'établit ainsi :

**Films L. M. parlant français, visas délivrés de 1952 à 1965.**

ANNEES	FILMS français.	FILMS étrangers.	TOTAL
1952 .....	111	195	306
1953 .....	110	215	325
1954 .....	97	209	306
1955 .....	106	222	328
1956 .....	133	219	352
1957 .....	117	201	318
1958 .....	104	205	309
1959 .....	133	258	391
1960 .....	141	221	392
1961 .....	145	200	345
1962 .....	169	234	403
1963 .....	142	227	369
1964 .....	147	254	401
1965 .....	146	220	366

Le nombre des visas accordés en 1965 aux films français n'a pas varié par rapport à 1964. Par contre, le nombre des visas accordés aux films étrangers est en baisse (34 titres en moins) le nombre total de visas baissant donc par rapport à l'année 1964.

Pour les courts sujets parlant français, le nombre des visas d'exploitation délivrés est le suivant :

**Films C. M. parlant français, visas délivrés de 1952 à 1965.**

ANNEES	FILMS français.	FILMS étrangers.	TOTAL
1952 .....	230	148	378
1953 .....	205	219	424
1954 .....	237	192	429
1955 .....	273	227	500
1956 .....	206	230	436
1957 .....	270	162	432
1958 .....	200	211	411
1959 .....	110	203	313
1960 .....	221	169	390
1961 .....	326	168	494
1962 .....	314	153	467
1963 .....	301	145	446
1964 .....	285	190	475
1965 .....	351	151	502

A ces visas concernant les films parlant français, il convient d'ailleurs d'ajouter les visas concernant les films en version originale, même si ceux-ci ont parfois un champ d'exploitation limité. Leur chiffre s'établit ainsi (ne pas oublier qu'un seul titre peut donner lieu à un visa en version originale et un visa en version doublée) :

**Films étrangers en V. O., visas délivrés de 1952 à 1965.**

ANNEES	FILMS longs métrages.	FILMS courts métrages.
1952 .....	391	159
1953 .....	489	165
1954 .....	379	189
1955 .....	337	174
1956 .....	383	152
1957 .....	266	117
1958 .....	251	105
1959 .....	271	98
1960 .....	269	131
1961 .....	219	106
1962 .....	201	137
1963 .....	179	123
1964 .....	204	150
1965 .....	197	163

## 2° RESTRICTIONS DE PROGRAMMATION

Sur proposition de la Commission de contrôle et sur décision du Ministre de l'Information, des interdictions ou restrictions d'exploitation interviennent chaque année.

En voici la récapitulation :

### Films de long métrage, récapitulation 1952-1965 des interdictions et restrictions de programmation.

ANNEES	INTERDICATION totale.	INTERDICATION aux mineurs de moins de 16 et de 18 ans.	INTERDICATION aux mineurs de moins de 13 ans.	AUTORISATIONS avec coupures allègements et avertissements.
1952 .....	14	24	»	16
1953 .....	7	19	»	18
1954 .....	3	20	»	12
1955 .....	4	25	»	6
1956 .....	2	16	»	8
1957 .....	4	29	»	13
1958 .....	3	48	»	13
1959 .....	3	45	»	19
1960 .....	10	49	»	31
1961 .....	1	26	25	35
1962 .....	1	20	17	36
1963 .....	»	26	20	22
1964 .....	1	36	15	24
1965 .....	2	32	29	10

On trouvera ci-après l'analyse détaillée pour 1964 des restrictions et interdictions.

### Restrictions de programmation en 1965.

FILMS	INTERDICATION totale.		INTERDICATION aux mineurs de 18 ans.		INTERDICATION aux mineurs de 13 ans.		INTERDICATION à		AUTORISATIONS avec coupures, allègements et avertissements.	
	Films		Films		Films		l'exportation.		Films.	
	français.	étrangers.	français.	étrangers.	français.	étrangers.	français.	étrangers.	français.	étrangers.
Longs métrages..	»	2	19	13	10	19	2	»	6	4
Courts métrages.	»	3	»	2	»	1	»	»	»	»

## IV. — Exploitation. — Activité des théâtres cinématographiques.

### A. — LES SALLES ET LES FAUTEUILS

#### a) SALLES « STANDARD » (35 mm).

Le nombre de salles autorisées au 31 décembre 1965 est de 5.454 soit une perte de 138 salles par rapport à 1964. A ces 5.454 salles correspond un nombre de fauteuils de 2.615.582, soit une moyenne de 481 fauteuils par salle.

En 1965, on a enregistré 200 annulations compensées en partie par 15 transformations de 16 mm en 35 mm et 45 autorisations nouvelles.

#### b) EVOLUTION DU NOMBRE DES SALLES « STANDARD ».

##### Nouvelles salles standard, évolution 1954-1965.

ANNEES	SALLES nouvelles.	CREATIONS	TRANSFORMATIONS
1954 .....	124	83	41
1955 .....	158	109	49
1956 .....	149	105	44
1957 .....	118	96	22
1958 .....	160	123	37
1959 .....	125	101	24
1960 .....	88	61	27
1961 .....	101	66	35
1962 .....	87	55	32
1963 .....	67	50	17
1964 .....	54	37	17
1965 .....	60	45	15

Les établissements cinématographiques autorisés à fonctionner en format standard présentent de 1957 à 1965 l'évolution suivante :

##### Evolution des autorisations standard (1).

ANNEES	AUTORISATIONS	NOMBRE DE FAUTEUILS
1957 .....	5.732	2.758.892
1958 .....	5.778	2.785.655
1959 .....	5.834	2.807.387
1960 .....	5.821	2.798.101
1961 .....	5.802	2.772.330
1962 .....	5.742	2.745.053
1963 .....	5.683	2.711.514
1964 .....	5.592	2.667.568
1965 .....	5.454	2.615.582

(1) Y compris les patronages séances gratuites (16 établissements en 1965).

On notera que par rapport à 1957 (année de début de la récession cinématographique) le volume des salles et des fauteuils, après être resté relativement stable, baisse désormais régulièrement chaque année.

c) SALLES « SUBSTANDARDS » (16 mm).

Le nombre d'autorisations au 31 décembre 1965 est de 2.408, il est à noter que l'on compte parfois plusieurs autorisations par « tournées ». A la même date, le nombre d'extensions était de 5,298, soit un total de 7.706 points de projections.

Comme en format standard, il convient de noter une forte contraction du nombre des entreprises (303 autorisations en moins par rapport à 1964).

Les établissements cinématographiques autorisés à fonctionner en format standard présentent de 1957 à 1965 l'évolution suivante.

**Evolution des autorisations substandard (1).**

ANNEES	AUTORISATIONS tournées ou poste fixe. (A)	EXTENSIONS (B)	NOMBRE de points de projections. (A) + (B)
1957 .....	3.422	8.854	12.276
1958 .....	3.286	8.351	11.637
1959 .....	3.362	8.134	11.496
1960 .....	3.330	7.659	10.989
1961 .....	3.158	7.325	10.483
1962 .....	2.900	6.759	9.659
1963 .....	2.798	6.384	9.182
1964 .....	2.711	5.986	8.697
1965 .....	2.408	5.298	7.706

**B. — TRAVAUX D'AMELIORATION**

On trouvera les chiffres relatifs aux opérations du Fonds de Développement de l'Industrie Cinématographique dans les bilans des années précédentes.

Il est à noter que par arrêté du 14 novembre 1963 les prêts réservés antérieurement aux seuls exploitants réalisant une moyenne d'entrées hebdomadaires inférieure à 2.000, ont été étendus à l'ensemble de l'exploitation.

Compte tenu de cette remarque, les prêts du Crédit Hôtelier se traduisent au 31 décembre 1965 par les chiffres suivants :

- 206 accords pour 16.235.800 F ;
- 4 dossiers en cours d'étude pour 525.000 F ;
- 115 rejets (qui représentaient 10.018.835 F).

Les 206 accords se décomposent ainsi :

Réalisations : 172 (13.203.800).

En attente de réalisation : 12 (1.679.000).

Sans suite, après accord : 21 (1.353.000).

(Deux accords concernant des demandes ayant donné lieu par la suite à une réalisation commune.)

---

(1) Y compris les patronages séances gratuites (191 établissements en 1965).

**C. — LES SPECTATEURS ET LES RECETTES**

**1° NOMBRE DE SPECTATEURS ET VOLUME DES RECETTES  
DANS LES SALLES STANDARD**

**Résultats d'exploitation 1947-1965.**

Millions de spectateurs et millions de francs.

ANNEES	SPECTATEURS	RECETTES taxables.	PRIX MOYEN
1947 .....	423,7	140,257	0,33
1948 .....	402,0	197,025	0,49
1949 .....	387,7	221,735	0,57
1950 .....	370,7	258,625	0,69
1951 .....	372,8	332,902	0,89
1952 .....	359,6	387,283	1,07
1953 .....	370,6	416,172	1,12
1954 .....	382,8	454,830	1,19
1955 .....	394,8	482,162	1,22
1956 .....	398,8	497,549	1,25
1957 .....	411,6	548,150	1,33
1958 .....	371,0	594,994	1,60
1959 .....	353,7	595,210	1,68
1960 .....	354,6	661,899	1,86
1961 .....	328,3	647,884	1,97
1962 .....	311,7	694,985	2,23
1963 .....	292,1	741,133	2,54
1964 .....	275,8	764,156	2,77
1965 (prov.).....	257,8	785,886	3,05

Rappelons que les années cinématographiques 1950, 1956 et 1960 comportent une 53<sup>e</sup> semaine supplémentaire.

En matière de spectateurs, la moyenne hebdomadaire en millions évolue ainsi :

**Format standard moyenne hebdomadaire du nombre de spectateurs.**

*Evolution 1947-1965.*

(En millions.)

ANNEES	NOMBRE de spectateurs.
1947 .....	8,148
1948 .....	7,731
1949 .....	7,316
1950 .....	7,129
1951 .....	7,169
1952 .....	6,915
1953 .....	7,127
1954 .....	7,361
1955 .....	7,450
1956 .....	7,760
1957 .....	7,917
1958 .....	7,135
1959 .....	6,802
1960 .....	6,691
1961 .....	6,314
1962 .....	5,994
1963 .....	5,616
1964 { chiffres définitifs.....	5,304
{ chiffres provisoires.....	5,261
1965 chiffres provisoires.....	4,957

Les résultats 1965 font apparaître par rapport aux chiffres comparables 1964, l'évolution suivante :

Spectateurs .....	— 5,78 %
Recettes taxables .....	+ 3,68 %
Prix moyen de place.....	+ 10,04 %

Les résultats 1965 comparés aux résultats 1957 (année la plus favorable) marquent une perte de 154 millions de spectateurs.

La recette brute et le prix moyen ne suivent pas la même évolution du fait des différentes mesures de déblocage des prix de place et surtout des intégrations successives dans la recette commerciale d'une part importante de la taxe additionnelle et des sommes prélevées au titre du timbre-quittance.

**2° NOMBRE DE SPECTATEURS ET VOLUME DES RECETTES  
DANS LES SALLES SUBSTANDARD**

L'évolution des résultats substandard au cours des dernières années marque une sensible régression ; on pourra le constater dans le tableau suivant :

**Substandard résultats d'exploitation 1955-1965.**

Millions de spectateurs et millions de francs.

ANNEES	SPECTATEURS	RECETTES taxables.	PRIX MOYEN
1955 .....	23,0	17,00	0,76
1956 .....	22,5	18,00	0,80
1957 .....	23,3	21,00	0,88
1958 .....	21,3	21,40	1,00
1959 .....	19,5	20,38	1,04
1960 .....	18,4	20,60	1,11
1961 .....	17,8	20,80	1,17
1962 .....	15,3	19,08	1,24
1963 .....	13,9	18,54	1,32
1964 .....	12,2	16,90	1,38
1965 .....	10,4	15,54	1,49

**3° RESULTATS PAR REGION CINEMATOGRAPHIQUE  
ET TRANCHE D'HABITAT**

*a) - EVOLUTION RÉGIONALE.*

Par rapport aux résultats correspondants 1964, on n'enregistre aucune variation notable de poids des différentes régions.

La répartition en pourcentage des spectateurs métropolitains, selon les régions cinématographiques est la suivante :

(On trouvera en page 24 la carte des régions cinématographiques.)

**1965. — Répartition des spectateurs selon les régions cinématographiques.**

REGIONS CINEMATOGRAPHIQUES	SPECTATEURS en % de l'ensemble (France = 100 %).
Paris .....	19,87
Banlieue .....	7,81
G. R. P. ....	17,91
Marseille .....	14,88
Lyon .....	12,37
Bordeaux .....	10,73
Lille .....	7,05
Strasbourg .....	5,99
Nancy .....	3,29

La répartition des recettes taxables en pourcentage selon les mêmes régions s'effectuent comme suit :

**1965. — Répartition des recettes taxables selon les régions cinématographiques.**

REGIONS CINEMATOGRAPHIQUES	RECETTES taxables en pourcentage de l'ensemble (France = 100 %).
Paris .....	30,30
Banlieue .....	7,09
G. R. P. ....	15,32
Marseille .....	13,57
Lyon .....	12,29
Bordeaux .....	9,93
Lille .....	5,02
Strasbourg .....	4,09
Nancy .....	2,39

Sur le plan de l'évolution des résultats, les diverses régions enregistrent des résultats sensiblement différents, on trouvera ci-après l'évolution des spectateurs, recettes taxables et prix moyen.

**1964-1965. — Evolution des résultats par région cinématographique.**

REGIONS cinématographiques.	SPECTATEURS	RECETTES taxables.	PRIX MOYEN
Paris .....	— 3,39	+ 6,67	+ 10,42
Banlieue .....	— 10,02	— 1,38	+ 9,60
G. R. P. ....	— 4,86	+ 2,67	+ 7,92
Bordeaux .....	— 7,11	+ 3,64	+ 11,58
Lille .....	— 10,05	— 2,70	+ 8,18
Lyon .....	— 3,86	+ 5,11	+ 9,33
Marseille .....	— 7,29	+ 2,44	+ 10,50
Strasbourg .....	— 3,93	+ 3,15	+ 7,37
Nancy .....	— 3,75	+ 4,19	+ 8,25
France .....	— 5,78	+ 3,68	+ 10,04

**b) RÉSULTATS PARISIENS.**

Pour 1965, à Paris (20 % des spectateurs français et 30 % des recettes taxables françaises), la répartition en pourcentage des spectateurs et des recettes entre les salles de première exclusivité et les autres théâtres s'établit ainsi (chiffres provisoires).

Paris. — Salles d'exclusivité et de quartier. — Evolution 1964-1965.

	SPECTATEURS (en pourcentage).		RECETTES taxables (en pourcentage).	
	1964	1965	1964	1965
Théâtres d'exclusivité.....	41,37	44,39	58,96	61,25
Salles de quartier.....	58,63	55,61	41,04	38,75

En valeur absolue, le nombre des spectateurs atteint 51,479 millions en 1965 (22,851 pour les salles d'exclusivité et 28,628 pour les salles de quartier). Les recettes s'élevèrent à 238 millions de francs en 1965 (145,8 pour les salles d'exclusivité et 92,2 pour les salles de quartier) et le prix moyen des places à 3,22 F pour les salles de quartier et à 6,38 F pour les salles d'exclusivité.

c) RÉSULTATS PAR TRANCHES D'HABITAT

Précisons que la répartition des résultats est traditionnellement, en France, très différente selon les tranches d'habitat. En 1964, année la plus récente pour laquelle sont disponibles les résultats ventilés, on constate l'importante disproportion Résultats-Equipement suivante :

1964. — Equipement et résultats selon l'habitat.

IMPORTANCE DES COMMUNES	POPULATION	SALLES	FAUTEUILS	SPECTATEURS	RECETTES taxables.
Ensemble des communes.....	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Plus de 60.000 habitants.....	23,0	20,0	28,7	48,8	59,3
De 15.001 à 60.000 habitants.....	18,0	17,0	23,1	21,6	19,8
De 8.001 à 15.000 habitants.....	7,6	11,2	12,0	8,8	6,6
De 5.001 à 8.000 habitants.....	5,8	10,4	9,3	6,3	4,6
De 2.001 à 5.000 habitants.....	12,1	24,6	18,0	10,6	7,2
De moins de 2.000 habitants.....	33,5	16,8	8,9	3,9	2,5

Ainsi, on peut voir que les communes de plus de 60.000 habitants, c'est-à-dire les 60 plus grandes villes françaises réalisent plus de la moitié des recettes françaises. En matière d'agglomérations de plus de 100.000 habitants au nombre de 40 représentent 35,7 % de la population française, 29,5 % des salles, 55,5 % des spectateurs et 64,1 % des recettes.

4° ACCUEIL DU PUBLIC

Les spectateurs réservent un accueil plus ou moins favorable aux films programmés selon le genre ou la qualité des films; c'est tout le problème du succès commercial.

S'il n'est possible de le mesurer statistiquement qu'avec un retard important (les analyses statistiques sur les carrières des films sortis chaque année portent sur quatre années d'exploitation) par contre, il est aisé de chiffrer rapidement avec précision l'évolution du goût du public, selon la nationalité des programmes projetés.

(Cette évolution s'établit ainsi (pourcentage par rapport au total des spectateurs) :

**France métropole. — Spectateurs. — Pourcentage par nationalité 1965-1966.**

ANNÉES	FILMS français.	FILMS U. S. A.	FILMS italiens.	FILMS britan.	FILMS allem.	DIVERS
1956 .....	48,60	33,58	7,16	3,86	3,03	3,77
1957 .....	50,02	32,29	4,42	4,59	2,90	5,78
1958 .....	48,64	30,44	3,50	6,43	4,16	6,83
1959 .....	49,53	31,56	2,97	5,23	4,89	5,82
1960 .....	51,21	28,46	4,36	5,50	5,28	5,19
1961 .....	51,18	27,57	6,17	4,48	4,67	5,93
1962 .....	50,90	29,56	6,00	3,05	3,42	7,07
1963 .....	48,77	30,69	7,18	3,81	2,36	7,19
1964 .....	48,80	30,40	7,25	5,78	1,88	5,89
1965 (provisoire) .....	52,57	26,96	5,955	7,765	1,46	5,29

**5° RECETTES DES FILMS FRANÇAIS EN FRANCE**

L'équilibre de la production française implique la réalisation en France métropolitaine de recettes (part producteur) capables d'amortir le plus possible le montant global des capitaux français investis dans cette production (le solde de cet amortissement étant éventuellement fourni par les exportations).

A propos de l'accueil réservé par le public aux films projetés dans les théâtres métropolitains, il a déjà été observé que 52,57 % des spectateurs avaient, en 1965, donné leurs préférences aux films français.

A ces 52,57 % de la fréquentation globale, correspondent 54,87 % des recettes taxables enregistrées aux guichets de l'ensemble des salles standard françaises.

L'évolution des recettes des films français par rapport au montant global des recettes enregistrées en France métropolitaine est la suivante :

**Part du film français dans la recette métropole.**

1954 .....	48,80 %.
1955 .....	48,93 %.
1956 .....	50,36 %.
1957 .....	51,58 %.
1958 .....	49,26 %.
1959 .....	51,40 %.
1960 .....	53,11 %.
1961 .....	52,14 %.
1962 .....	51,23 %.
1963 .....	49,00 %.
1964 .....	50,76 %.
1965 (provisoire) .....	54,87 %.

La recette taxable métropolitaine étant de 785,886 millions de francs, la part revenant au film français (54,87 %) est de 431 millions de francs sur lesquels les producteurs toucheront environ 17,5 %, soit un ordre de grandeur de 75 millions de francs.

### 6° OCCUPATION DES ECRANS

L'occupation des écrans français par les films français peut être appréciée soit par le nombre de programmes, soit par le nombre de séances (le nombre de séances étant bien sûr plus précis, car la durée de passage varie selon les films). Le temps d'occupation des écrans français par les films correspondant à des programmes français est de 23,77 semaines par an, si on se réfère au nombre de programmes et de 25,17 semaines par an, si on se réfère au nombre de séances.

L'évolution du temps d'occupation par les films français pour l'ensemble du territoire est la suivante :

#### Temps d'occupation des salles par les films français.

ANNEES	NOMBRE DE SEMAINES PAR AN	
	Calcul basé sur le nombre de programmes.	Calcul basé sur le nombre de séances.
1952 .....	23,70	» (1)
1953 .....	23,31	»
1954 .....	22,86	» (1)
1955 .....	22,60	»
1956 .....	22,74	» (1)
1957 .....	23,89	»
1958 .....	23,89	»
1959 .....	23,62	» (1)
1960 .....	23,49	»
1961 .....	23,79	»
1962 .....	24,18	» (1)
1963 .....	23,78	»
1964 .....	22,95	23,76
1965 .....	23,77	25,17

(1) Non disponible.

En 1965, le temps d'occupation des salles par les films français s'établit ainsi :

#### Temps d'occupation des salles par les films français. — 1965.

REGIONS	NOMBRE DE SEMAINES PAR AN	
	Calcul basé sur le nombre de programmes.	Calcul basé sur le nombre de séances.
Paris .....	23,11	24,55
Banlieue .....	22,74	24,83
G. R. P. ....	25,75	27,02
Bordeaux .....	27,43	28,54
Lille .....	20,22	23,27
Lyon .....	25,43	26,41
Marseille .....	22,27	23,68
Strasbourg .....	16,61	17,78
Nancy .....	23,65	25,57

7° DECOMPOSITION DE LA RECETTE TAXABLE

Pour 1964 (il est encore trop tôt pour disposer de cette statistique en ce qui concerne 1965), la décomposition de la recette taxable (timbre-quittance et taxe additionnelle exclus) est la suivante :

Décomposition de la recette taxable (1964) en pourcentages.

RECETTE BRUTE (sans taxe additionnelle ni timbre-quittance).	100 %
Taxe sur les spectacles.....	11,71
Droits d'auteurs.....	1,21
Taxe locale.....	7,77
Part brute exploitant.....	45,87
Actualités .....	1,49
Part producteur-distributeur.....	31,95

8° CINEMA NON COMMERCIAL

Les renseignements en provenance des ciné-clubs n'étant connus qu'avec un certain retard, les données 1965 ne sont pas disponibles.

En 1964, environ 8,200 millions de spectateurs métropolitains avaient été enregistrés, à savoir 1,200 pour les films de format standard et 7,000 pour les films de format « substandard ».

Au total, la fréquentation cinématographique standard « non commerciale » représente 0,32 % de la fréquentation cinématographique commerciale.

9° COEFFICIENT DE FREQUENTATION CINEMATOGRAPHIQUE

Si l'on veut relier sur le pur plan statistique les entrées enregistrées et la population afin d'obtenir un coefficient théorique de fréquentation (ce qui revient à supposer artificiellement que tous les Français, quel que soit leur âge, vont au cinéma), le coefficient *per capita* s'établit pour le métropole et pour une population 1965 de 48,922 millions d'habitants, à 5,3 contre 5,6 en 1964.

10° DEPENSE CINEMATOGRAPHIQUE MOYENNE DE CHAQUE FRANÇAIS

Pour une population métropolitaine moyenne de 48,922 millions d'habitants en 1965, la dépense moyenne *per capita* s'établit, pour le cinéma standard et compte tenu de la perception de la taxe additionnelle, à 16,06 F.

Sur le plan de la défense effective du spectateur, il convient d'ajouter à la recette taxable le montant de la taxe additionnelle (67,0 millions de francs).

Compte tenu de la taxe additionnelle, la dépense cinématographique *per capita* atteint alors 17,43 F pour une population de 48,922 millions.

## V. — Les exportations cinématographiques.

### RECETTES DES FILMS FRANÇAIS DE LONG METRAGE A L'ETRANGER ET DANS LES DEPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Le Soutien financier à l'industrie cinématographique sur les recettes réalisées par les films français à l'étranger et dans les départements et territoires d'outre-mer étant supprimé pour les films ayant bénéficié d'une autorisation de tournage définitive à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1963, le montant des vérifications tend à disparaître progressivement et il n'apparaît pas utile d'établir une statistique dont les éléments ne seraient plus comparables entre eux.

Toutefois, les sommes vérifiées en 1965 et représentant un total de 13.723.000 F, semblent pouvoir être mentionnées; ce montant ventilé par année de rapatriement, jusqu'au 31 décembre 1965, complète les montants effectivement rapatriés les années précédentes.

#### Montant des recettes vérifiées par année de rapatriement.

En millions de francs.

ANNEE DE TRANSFERT	RECETTES NETTES RAPATRIEES d'après renseignements connus le 31 décembre 1965.	
	Résultats sensiblement définitifs.	Résultats provisoires.
1952 .....	17,60	
1953 .....	27,74	
1954 .....	27,19	
1955 .....	33,79	
1956 .....	43,58	
1957 .....	52,60	
1958 .....	60,08	
1959 .....	74,97	
1960 .....	73,12	
1961 .....	98,33	
1962 .....	76,64	
1963 .....	61,97	
1964 .....		6,00
1965 .....		3,74

#### 1° MONTANT DES VENTES FORFAITAIRES ET DES MINIMA GARANTIS RESULTANT DE LA CESSIION DES DROITS D'EXPLOITATION DES FILMS FRANÇAIS DANS LES TERRITOIRES ETRANGERS

Pour pallier la disparition progressive de la vérification des recettes hors métropole — et suivre néanmoins l'évolution de l'expansion du cinéma français à l'étranger — le seul moyen d'information restant à la disposition du Centre National de la Cinématographie est constitué par l'enregistrement des contrats de cession des droits d'exploitation des films français à l'étranger.

Les statistiques établies à partir des chiffres des ventes forfaitaires et des minima garantis (part revenant au producteur français) recueillies lors de la délivrance des

autorisations d'exportation visées par le Centre National de la Cinématographie et le Ministère de l'Economie et des Finances sont toutefois imparfaites car elles ne tiennent pas compte :

1° Des sommes provenant de l'exploitation des films au pourcentage pur et simple ;

2° Des dépassements de minima garantis ;

3° Des cessions de droits d'exploitation de films exportés vers la zone franc, ces dernières n'étant pas soumises à l'obtention d'une autorisation d'exportation ;

4° Des annulations de contrat qui ne sont pas immédiatement portées à la connaissance du Centre National de la Cinématographie.

Il convient également de faire observer que si le Centre National de la Cinématographie est informé des contrats au moment où l'exportateur sollicite l'autorisation d'exportation, il n'est pas avisé par celui-ci de la réalisation effective des dispositions financières du contrat.

Les statistiques établies sur ces bases, pour 1964 et 1965, permettent les études comparatives suivantes :

**Evolution du montant des ventes forfaitaires et des minima garantis  
résultant de la cession des droits d'exploitation des films  
dans les territoires étrangers.**

En francs.	1964		
	Nombre de contrats.	Part française.	%
<b>Films français :</b>			
L. M. ....	1.392	64.154.892	92,9
C. M. ....	330	1.087.085	1,6
<b>Films étrangers :</b>			
L. M. ....	142	2.862.455	4,1
C. M. ....	41	256.496	0,4
<b>Films de télévision :</b>			
C. M. ....	66	711.529	1
<b>Total .....</b>	<b>1.971</b>	<b>69.072.457</b>	<b>100</b>

  

En francs.	1965		
	Nombre de contrats.	Part française.	%
<b>Films français :</b>			
L. M. ....	1.532	57.759.441	89,2
C. M. ....	266	1.008.484	1,5
<b>Films étrangers :</b>			
C. M. ....	162	2.691.962	4,1
L. M. ....	12	106.955	0,2
<b>Films de télévision :</b>			
C. M. ....	79	3.210.187	5
<b>Total .....</b>	<b>2.051</b>	<b>64.777.029</b>	<b>100</b>

Dans cette statistique, sont mentionnées, en plus des ventes de films français ou de coproduction, les ventes de films étrangers dont les droits appartiennent à des sociétés françaises et celles des films français dits « de télévision ».

Sur un plan d'ensemble, on constate une baisse de 6,2 % en 1965 par rapport à 1964.

Par ailleurs, la comparaison des résultats des cessions de films français de long métrage fait apparaître, en dépit d'une augmentation de 10 % du nombre des contrats, une diminution de 10 % du nombre des contrats, une diminution de 10 % du montant de la part française. Il est utile de remarquer que cette part représente, en 1965, 89,2 % du montant total des cessions, alors qu'elle était, en 1964, de 92,9 %.

Les montants des cessions des films français de court métrage étant sensiblement identiques pendant les deux années, ce sont les films français dits « de télévision » qui bénéficient d'une augmentation importante ; cette catégorie représente, en 1965, 5 % du montant total des cessions, alors qu'elle n'était que de 1 % l'année précédente.

Il semble donc que la plus forte baisse enregistrée affecte les films de long métrage.

Les statistiques étudiées dans les tableaux suivants ne font état que des montants résultant des cessions de films français de long et de court métrage.

## 2° EVOLUTION DES CESSIIONS PAR ZONE

### a) Longs métrages, évolution des cessions.

En millions de francs.

1964				1965
20,530	1	Europe	1	22,335
7,929	2	Amérique du Nord	2	10,197
3,673	3	Asie - Océanie	3	4,385
1,797	4	Amérique latine	4	1,897
0,253	5	Afrique	5	0,390
		(à l'exception des pays de la zone franc).		
29,972		Monde entier		18,555
		(à l'exception de certaines zones).		
64,154				57,759

Les résultats montrent que l'ordre d'importance des marchés n'a pas changé et l'on constate une agmentation, en 1965 par rapport à 1964, dans chacune des zones géographiques.

En revanche, la rubrique « Monde entier, à l'exception de certaines zones » marque, pour la première fois depuis 7 ans, une baisse par rapport à l'ensemble des cessions de films français de long métrage. Cette rubrique représente, en 1965, 32,1 % de l'ensemble contre :

En 1964, 46,7 %    en 1963, 44,3 %    en 1962, 36,8 %.

En 1961, 22,9 %    en 1960, 18,6 %    en 1959, 8,9 %.

Ce changement qui se manifeste dans l'orientation de l'exportation semble vouloir indiquer un retour aux acheteurs traditionnels du film français, l'intervention des grandes sociétés étrangères dans la production française paraissant moins marquante. Il ne convient pas, toutefois, de tirer des conclusions définitives de cet état de choses, lequel ne pourra prendre une réelle valeur indicative que s'il se confirme à la fin de l'année 1966.

b) Courts métrages, évolution des cessions.

En millions de francs.

1964				1965
0,718	1	Europe	1	0,511
0,285	2	Amérique du Nord	2	0,229
0,001	4	Amérique latine	3	0,061
0,015	5	Afrique	4	0,051
		(à l'exception des pays de la zone franc).		
0,064	3	Asie - Océanie	5	0,020
0,004		Monde entier		0,138
		(à l'exception de certaines zones).		
1,087				1,008

3° EVOLUTION DES CESSIONS  
SUR LES PRINCIPAUX MARCHES ETRANGERS

Cette statistique a uniquement pour base le montant des contrats de cession signés directement avec chacun des pays considérés, en vue d'une exploitation dans ce seul territoire ; elle ne tient pas compte, de ce fait, des contrats totalisés à la rubrique « Monde entier à l'exception de certaines zones » dont les montants ne peuvent être ventilés par pays.

a) Longs métrages. Evolution des cessions.

PAYS	1964	1965	DIFFERENCE
	(En millions de francs.)		%
Allemagne fédérale.....	5,127	6,641	+ 29
Amérique latine.....	1,792	1,897	+ 5,8
Belgique - Luxembourg .....	3,706	3,109	— 16,1
Canada .....	2,328	2,146	— 7,8
Espagne .....	2,426	3,057	+ 26
Grande-Bretagne .....	0,311	0,611	+ 96,4
Italie .....	0,484	1,153	+ 138,2
Japon .....	0,732	0,873	+ 19,2
Pays-Bas .....	0,523	0,860	+ 64,4
Suède .....	0,602	0,651	+ 8,1
Suisse .....	2,819	2,664	— 5,5
U. R. S. S.....	0,979	0,232	— 76,3
Démocraties populaires.....	0,849	0,682	— 19,6
U. S. A.....	1,947	3,569	+ 83,4

Une constatation importante s'impose : la baisse de l'exportation des films français de long métrage dans les pays étrangers de langue française, ainsi qu'en U. R. S. S. et dans les Démocraties populaires.

Cette baisse est particulièrement sensible en Belgique puisque les montants des cessions en 1965 accusent une diminution de 16,1 % par rapport à ceux de 1964.

**b) Courts métrages. Evolution des cessions.**

PAYS	1964	1965
	(En millions de francs.)	
Allemagne fédérale.....	0,303	0,261
Amérique latine.....	0,001	0,061
Belgique - Luxembourg.....	0,067	0,020
Canada .....	0,199	0,143
Espagne .....	»	»
Grande-Bretagne .....	0,024	0,037
Italie .....	0,013	0,020
Japon .....	0,003	0,001
Pays-Bas .....	0,018	0,015
Suède .....	0,006	»
Suisse .....	0,042	0,042
U. R. S. S.....	0,081	0,010
Démocraties populaires.....	0,055	0,035
U. S. A.....	0,033	0,063

**4° EVOLUTION DES CESSIONS**

DANS LES PAYS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE (C. E. E.)

**a) Longs métrages. Evolution des cessions.**

PAYS	1964	1965
	(En millions de francs.)	
Allemagne fédérale.....	5,127	6,641
Belgique - Luxembourg.....	3,706	3,109
Italie .....	0,484	1,153
Pays-Bas .....	0,523	0,860
<b>Total .....</b>	<b>9,840</b>	<b>11,763</b>

**b) Courts métrages. Evolution des cessions.**

PAYS	1964	1965
	(En millions de francs.)	
Allemagne fédérale .....	0,303	0,261
Belgique-Luxembourg .....	0,067	0,020
Italie .....	0,013	0,020
Pays-Bas .....	0,018	0,015
<b>Total .....</b>	<b>0,401</b>	<b>0,316</b>

5° EVOLUTION DES CESSIONS DANS LES PAYS DE L'ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (O. C. D. E.)

a) Longs métrages. Evolution des cessions.

PAYS	1964	1965
	(En millions de francs.)	
Allemagne fédérale .....	5,127	6,641
Autriche .....	0,315	0,300
Belgique-Luxembourg .....	3,706	3,109
Canada .....	2,328	2,146
Danemark .....	0,005	0,013
Espagne .....	2,426	3,057
Grande-Bretagne .....	0,311	0,611
Grèce .....	0,214	0,413
Irlande .....	} Pas de cession directe pour ces pays.	
Islande .....		
Italie .....	0,484	1,153
Norvège .....	0,133	0,147
Pays-Bas .....	0,523	0,860
Portugal .....	0,555	0,630
Suède .....	0,602	0,651
Suisse .....	2,819	2,664
Turquie .....	0,143	0,281
U.S.A. ....	1,947	3,569
<b>Total .....</b>	<b>21,638</b>	<b>26,245</b>

b) Courts métrages. Evolution des cessions.

PAYS	1964	1965
	(En millions de francs.)	
Allemagne fédérale .....	0,303	0,261
Autriche .....	0,014	0,001
Belgique-Luxembourg .....	0,067	0,020
Canada .....	0,199	0,143
Danemark .....	0,001	0,001
Espagne .....	»	»
Grande-Bretagne .....	0,024	0,037
Grèce .....	»	»
Irlande .....	} Pas de cession directe pour ces pays.	
Islande .....		
Italie .....	0,013	0,020
Norvège .....	0,001	»
Pays-Bas .....	0,018	0,015
Portugal .....	0,026	0,005
Suède .....	0,006	»
Suisse .....	0,042	0,042
Turquie .....	0,001	»
U.S.A. ....	0,033	0,063
<b>Total .....</b>	<b>0,748</b>	<b>0,608</b>

## VI. — Le cinéma français dans l'économie générale du pays.

Comme l'an passé, on ne saurait clore ce panorama sans dresser à très grands traits, une toile de fond de l'économie française dans son ensemble à seule fin d'y projeter le profil du cinéma français et de lui donner ainsi un sens et une portée qu'on risquerait autrement de ne pouvoir estimer à leurs valeurs exactes (les statistiques de ce chapitre proviennent pour la plupart de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques).

### 1° DEMOGRAPHIE ET CINEMA

Les statistiques actuellement disponibles permettent dès maintenant de dégager les caractéristiques essentielles de l'évolution démographique en 1965 et d'évaluer la population de la France au début de 1966.

#### Evolution démographique 1965.

Les principaux résultats du mouvement naturel de la population en 1965 peuvent être ainsi évalués :

Mariages .....	345.000
Naissances vivantes.....	870.000
Décès .....	545.000

Population de la France au 1<sup>er</sup> janvier 1966 : 49,157 millions d'habitants.

soit 16,754 millions de moins de 20 ans, 26,455 de 20 à 64 ans et 5,947 de 65 ans et plus.

Rapportée à la population totale (population moyenne par année), la moyenne annuelle de fréquentation cinématographique du Français (cinéma 16 mm non compris) s'élève à :

1954 : $\frac{383}{43,057} = 8,8$	1957 : $\frac{411,2}{44,311} = 9,2$	1960 : $\frac{354,6}{45,684} = 7,7$	1963 : $\frac{291,8}{47,853} = 6,0$
1955 : $\frac{395}{43,428} = 9,1$	1958 : $\frac{371}{44,789} = 8,2$	1961 : $\frac{328,3}{46,163} = 7,1$	1964 : $\frac{275,5}{48,416} = 5,6$
1956 : $\frac{399}{43,843} = 9,0$	1959 : $\frac{353,7}{45,240} = 7,8$	1962 : $\frac{311,6}{46,998} = 6,6$	1965 : $\frac{257,8 (p)}{48,922} = 5,3$

Précisons que les chiffres révisés de population ci-dessus utilisés sont ceux de la population moyenne (moyenne du chiffre 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année).

2° SPECTACLES, LOISIRS ET CINEMA

Courses de chevaux. — Montant des sommes engagées de 1959 à 1964.

ANNEES	PARIS MUTUEL	PARIS MUTUEL	TOTAL (métropole).
	hippodrome (P.M.H.).	urbain P.M.U.).	
	(En millions de francs.)		
1959 .....	351,3	1.079,4	1.430,7
1960 .....	377,3	1.327,2	1.704,5
1961 .....	413,7	1.666,7	2.080,4
1962 .....	449,7	2.105,1	2.554,8
1963 .....	503,2	2.887,6	3.390,8
1964 .....	570,9	(*) 3.844,8	4.415,7

(\*) Dont 2.434,7 pour le tiercé.

Loterie nationale. — Montant des ventes de billets de 1959 à 1964.

Produits bruts en millions de francs.

G 2

1959 : 642,017	1960 : 660,523	1961 : 695,391	1962 : 703,237	1963 : 678,587	1964 : 687,395
----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------

Les chiffres cinéma du tableau G 1 (spectacle de 2° catégorie) sont ceux du Ministère des Finances et tiennent compte de la recette des salles de 16 mm.

**Recette des spectacles et produit de la taxe pour la Seine et la France entière de 1957 à 1964.**

Unité : millions de francs.

Source : Ministère des Finances.

G 3

		1 <sup>re</sup> CATEGORIE	2 <sup>e</sup> CATEGORIE (cinéma).	3 <sup>e</sup> CATEGORIE	4 <sup>e</sup> CATEGORIE	5 <sup>e</sup> CATEGORIE	ENSEMBLE des catégories (1).	POURCENTAGE du cinéma (2 <sup>e</sup> C.) par rapport au total des spectacles.	
Seine ...	Recettes taxables.	1957..	85,3	165,7	34,0	11,2	296,4	55,9	
		1958..	91,3	181,7	29,9	10,8	313,9	57,9	
		1959..	103,1	181,5	27,2	12,7	324,6	55,9	
		1960..	111,5	211,8	29,0	12,5	364,8	58,0	
		1961..	100,5	193,5	30,0	14,3	338,3	57,2	
		1962..	100,4	212,5	31,4	14,4	358,7	59,2	
		1963..	114,2	235,3	35,3	16,1	400,1	58,8	
	1964..	113,5	255,2	37,1	16,1	421,9	60,5		
	Produit de la taxe	1957..	3,3	33,7	4,6	3,3	2,9	48,0	70,2
		1958..	3,4	37,7	3,8	3,2	3,1	51,6	73,2
		1959..	4,3	37,8	3,2	3,8	3,4	52,7	71,8
		1960..	5,3	41,5	3,5	4,3	3,6	58,2	71,3
		1961..	4,6	36,7	3,6	4,5	3,9	53,3	68,8
		1962..	4,6	41,7	3,9	4,8	4,5	59,5	70,0
1963..		5,7	41,5	4,3	5,2	5,6	62,3	66,6	
1964..	5,8	44,4	4,5	5,7	6,4	66,8	66,5		
France entière..	Recettes taxables.	1957..	165,6	575,0	84,8	12,5	838,1	68,6	
		1958..	172,1	612,5	87,6	12,0	884,3	69,3	
		1959..	192,4	618,8	91,8	13,9	917,1	67,5	
		1960..	200,2	735,9	96,9	14,0	1.047,0	70,2	
		1961..	189,9	670,9	102,3	15,5	978,6	68,5	
		1962..	193,5	684,6	110,6	15,9	1.004,6	68,1	
		1963..	221,7	724,5	124,7	17,2	1.088,1	66,6	
	1964..	232,2	746,8	142,3	18,0	1.139,3	65,6		
	Produit de la taxe	1957..	5,1	84,1	9,0	3,4	6,5	108,3	77,6
		1958..	5,3	94,4	9,2	3,3	7,1	119,5	79,0
		1959..	6,3	94,2	9,0	3,8	8,0	121,4	77,6
		1960..	7,4	104,0	9,5	4,4	8,8	134,1	77,5
		1961..	6,7	87,3	10,1	4,6	9,9	118,6	73,6
		1962..	6,9	94,9	11,0	5,0	12,2	130,0	73,0
1963..		8,3	91,7	12,6	5,4	15,4	133,4	68,7	
1964..	8,7	92,9	13,8	5,9	18,8	140,1	66,3		

(1) Non compris les recettes taxables de la 5<sup>e</sup> catégorie.

*Première catégorie.* — Théâtres, concerts, cabarets d'auteurs, cirques, spectacles de variétés, attractions et jeux d'adresse divers, jeux et spectacles forains, réunions sportives autres que celles classées en 3<sup>e</sup> catégorie et tous spectacles non désignés dans les autres catégories.

*Deuxième catégorie.* — Cinéma et séances de télévision.

*Troisième catégorie.* — Music-hall, dancing, courses d'automobiles, courses de chevaux et de chiens, matches de boxe ou de catch, tirs aux pigeons, courses de taureaux, combats de coqs.

*Quatrième catégorie.* — Cercles et maisons de jeux.

*Cinquième catégorie.* — Appareils automatiques installés dans les lieux publics.

### 3° DEPENSES DE CONSOMMATION ET CINEMA (1959 A 1964)

Le tableau G 4 présente pour les six dernières années la valeur des postes de dépense des budgets des ménages français, ainsi que le coût total de cette consommation. Une ligne cinéma y a été ajoutée, représentant la recette brute globale ou dépense du consommateur, c'est-à-dire, outre la recette brute du cinéma, le montant connu de la perception de la taxe additionnelle et estimé de la perception du timbre-quittance; cette ligne permet de voir la place du cinéma dans l'ensemble de la consommation.

#### Dépenses de consommation sur l'ensemble du territoire métropolitain de 1959 à 1964 aux prix courants.

Unité : millions de francs.

G 4

SOURCE : I. N. S. E. E.	1959	1960	1961	1962 (r)	1963 (r)	1964 (p)
1. Alimentation et boissons.....	63.249	67.340	71.319	78.090	84.860	89.199
2. Habillement .....	20.122	22.313	24.262	26.818	30.587	32.427
3. Habitation .....	27.447	30.062	33.003	37.683	43.167	46.215
4. Hygiène et soins.....	15.967	18.145	20.250	22.956	26.719	31.162
5. Transports et communications...	12.741	14.253	16.098	18.523	20.957	22.588
6. Culture, loisirs, distractions....	13.133	14.508	15.936	17.875	20.046	21.782
7. Hôtels, cafés, restaurants.....	11.200	12.265	13.370	14.714	16.536	18.435
8. Biens et services divers.....	3.768	4.035	4.791	4.914	5.528	5.998
<b>Total .....</b>	<b>167.627</b>	<b>182.921</b>	<b>198.689</b>	<b>221.573</b>	<b>248.400</b>	<b>267.806</b>

SOURCE : C. N. C.	1959	1960	1961	1962	1963	1964
Recette brute globale du cinéma (35 mm + 16 mm), taxe additionnelle et timbre-quittance....	735	(*) 765	737	788	829	850,4

(\*) Timbre-quittance, non compris en 1960.

4° CINEMA ET TELEVISION.

Quelle est l'évolution des comptes de postes récepteurs de télévision en France ? C'est ce que montre le tableau G 5.

La télévision en France.

G 5

COMPTES TELEVISION AU 1<sup>er</sup> JANVIER

	TOTAL	EN LIEUX PUBLICS
1956 .....	260.508	4.210
1957 .....	442.433	8.558
1958 .....	683.229	7.924
1959 .....	988.594	10.657
1960 .....	1.368.145	14.173
1961 .....	1.901.948	16.696
1962 .....	2.554.821	17.701
1963 .....	3.426.839	17.454
1964 .....	4.400.278	16.708
1965 .....	5.414.276	16.444
1966 .....	6.489.014	15.905

Rappelons qu'en raison des opérations d'enregistrement et des déclarations en retard, le nombre des comptes est toujours légèrement inférieur au nombre de postes en fonctionnement (100.000 environ).

5° INDICE NATIONAL DES PRIX A LA CONSOMMATION  
DES FAMILLES DE CONDITION MODESTE

(259 articles, base 100 en 1962.)

Niveaux atteints par l'indice national « des 259 articles » et ses principaux groupes  
(base 100 en 1962.)

GROUPES	Pondération.	1963	1964	Février 1965.	Avril 1965.	Août 1965.	Octobre 1965.	Décembre 1965.	1965
Ensemble .....	1.000	104,8	108,4	109,9	110,4	111,2	111,7	112,3	111,1
I. — Aliments et boissons.....	450	105,1	108,9	110,5	111,0	111,5	111,8	112,8	111,4
II. — Habitation .....	185	106,2	110,3	112,6	113,3	115,3	116,1	116,4	114,4
III. — Hygiène, soins.....	86	105,5	109,3	110,0	110,3	112,6	113,1	113,5	113,6
IV. — Transports .....	65	104,0	105,5	105,9	106,2	106,6	106,8	106,9	106,4
V. — Habillement, linge.....	133	102,2	105,9	107,6	107,8	108,0	108,4	108,7	108,0
VI. — Distractions, divers.....	81	103,6	107,0	108,0	108,2	108,3	108,8	108,9	108,3
dont spectacle .....	5	109,7	117,4	124,2	125,9	127,2	128,3	129,6	126,5
Cinéma (dans spectacle)....	4	110,8	119,2	127,0	129,1	130,7	131,6	133,2	129,7

Il est nécessaire de noter que si, pour les différents articles figurant dans l'indice, existent souvent des caractéristiques bien précises et permanentes (exemple : le prix du km S. N. C. F. en seconde classe), il n'en est pas de même en matière de cinéma où le prix d'entrée a tendance désormais à varier selon l'importance du spectacle proposé.

Ainsi, le prix d'entrée d'une salle de spectacle cinématographique peut augmenter parfois considérablement, mais le spectacle présenté alors au public est d'une qualité et d'une durée supérieures.

### 6° LE CINEMA FRANÇAIS EN EUROPE (EN 1964)

Enfin, le tableau G 7 permettra de délimiter succinctement la place de l'industrie cinématographique française dans le contexte européen (U. S. A. pour comparaison).

1964	France.	Europe des Six (C. E. E.)	Grande- Bretagne.	U. S. A.
Salles (35 mm).....	5.592 (24 % de la C.E.E.)	23.255	2.057	12.000 + 5.000 drive in (1960)
Spectateurs (en millions) 16 et 35 mm.....	287,7 (20,6 % de la C.E.E.)	1.394,9	342,7	2.236 (1963)
Recettes des salles (en millions de dollars)...	158,0 (26 % de la C.E.E.)	607,7	161,1	1.325
Films produits.....	148 (dont 103 coproductions)	350 (environ)	69	155